

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 116

14 janvier 2014

SOMMAIRE

3 MA	5568	Estro	5566
Accumalux	5535	Finexim S.à r.l.	5538
Acropol Luxembourg S.A.	5551	Fourteen Yaw S.A.	5522
Alcina S.A.	5550	Intermediatic S.A.	5564
Amber Trust Management S.A.	5553	IPG Prime Logistics S.à r.l.	5554
AM Investment Management S.A.	5550	Librairie de l'Ecole S.à r.l.	5564
Angen Luxembourg S. à r.l.	5551	Longitude Intellectual Property S.à r.l. ...	5546
Art Properties DIF S.A.	5551	Lotta Holding II S.à r.l.	5553
Art Properties Holding S.A.	5550	Lubwater S.A.	5552
Avega Services (Luxembourg) S.à r.l.	5551	LuFiCo S.A.	5552
Bluequartz Investments S.à r.l.	5563	Luxsorg S.A.	5551
Bofil	5553	Maison SANTOS S.à r.l.	5552
CAIVS S.C.A. SICAR	5566	Olinger-Logrillo S.à r.l.	5564
CBC Keto Pumps S.à r.l.	5531	PETRA Master Trust S.A.	5539
C.B. Events Racing S.à r.l.	5564	Pierre & Nature Luxembourg	5549
Cha II S.à r.l.	5567	Plug & Play S. à r.l.	5550
Clausen 1 S.à r.l.	5553	Premium International S.A.	5535
Clausen 2 S.à r.l.	5553	PS6 Luxco S.à r.l.	5546
Cofimin S.A.	5567	Sancta Ritae Private S.A. SPF	5567
Compagnie Financière de Capellen S.à r.l.	5532	Shin Kawa S.à r.l.	5567
Compagnie Immobilière de Weimerskirch	5552	Tarlux S.A.	5566
Eaton Holding X S.à r.l.	5539	Wealth International S.A.	5532
EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl	5568	Xburg s.à r.l.	5568
		Xento	5536

Fourteen Yaw S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 181.911.

—
STATUTES

In the year two thousand thirteen, on the eighth of November.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Appears:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under number 136.477 and having a registered capital of EUR 31.752.500.

The founder is here represented by Mr. Régis Galiotto, notary's clerk, professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party in the capacity of which it acts has requested the notary to draw up the following articles of incorporation (the "Articles") of a "société anonyme" which such party declares to incorporate.

Name - Purpose - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société anonyme", public company limited by shares (the "Company") governed by the Articles and by the current Luxembourg laws (the "Law"), in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Art. 2. The Company's name is "Fourteen Yaw S.A.".

Art. 3. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises and to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company which belongs to the same group of companies than the Company any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The registered office may be transferred within the municipality of Luxembourg by decision of the board of directors.

The registered office of the Company may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by means of a resolution of an extraordinary general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

The Company may have offices and branches (whether or not within a permanent establishment), both in Luxembourg and abroad.

In the event that the board of directors should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the board of directors of the Company.

Art. 5. The Company is constituted for an unlimited duration.

Art. 6. The creditors, representatives, rightful owner or heirs of any shareholder are not allowed, in any circumstances, to require the sealing of the assets and documents of the Company, nor to interfere in any manner in the administration of the Company. They must for the exercise of their rights refer to financial statements and to the decisions of the meetings of shareholders or the sole shareholder.

Capital - Shares

Art. 7. The Company's issued share capital is set at EUR 31,000 EURO (thirty one thousand Euro), represented by 31,000 (thirty one thousand) shares with a nominal value of EUR 1 (one Euro) each.

The amount of the issued share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) adopted under the conditions required for amendment of the Articles.

Art. 8. Each share confers an identical voting right and each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding.

Art. 9. The shares are freely transferable.

The shares shall be in registered form only. A register of shareholders shall be kept by the Company and shall contain, at least, the precise identification of each shareholder, the number of his shares and, if applicable, their transfer and the date of transfer.

The shares are indivisible with regard to the Company, which admits only one owner per share.

Art. 10. The Company shall have power to redeem its own shares under the conditions stated in the Law.

Management - Supervision

Art. 11. The Company will be managed by a board of directors composed of at least three directors. However, when all the shares of the Company are held by a sole shareholder, the board of directors may be formed with a single director under the conditions stated in the Law. The director(s) need not be shareholders of the Company.

When a legal person is appointed as a member of the board of directors, such legal person shall inform the Company of the name of the individual that it has appointed to serve as its permanent representative in the exercise of its mandate of director of the Company.

The director(s) shall be appointed, and his/their remuneration determined, by a resolution of the general meeting of shareholders taken by simple majority of the votes cast, or of the sole shareholder (as the case may be). The remuneration of the director(s) can be modified by a resolution taken at the same majority conditions. The director(s) are re-eligible.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may, at any time and ad nutum, remove and replace any director.

In case of vacancy in the office of director by reason of death or resignation of a director or otherwise, the remaining directors may, by way of cooptation, elect another director to fill such vacancy until the next shareholders meeting in accordance with the Law.

The general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) may decide to appoint directors of two different classes, being class A director and class B director. Any such classification of directors shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the directors be identified with respect to the class they belong.

The term of the office of the director(s) which shall not exceed six years, is fixed by the general meeting of the shareholders or by the decision of the sole shareholder.

The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's purpose. All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders or to the sole shareholder (as the case may be) fall within the competence of the board of directors.

In dealing with third parties, the board of directors will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose and provided the terms of these Articles shall have been complied with.

The day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto may be delegated to one or more directors, officers, managers, and/or agents, who need not be shareholders of the Company.

The Company will be bound by the sole signature of its sole director in the case of a sole director, by the sole signature of any of the directors in the case of a board of directors, but in the event the general meeting of shareholders or the sole shareholder (as the case may be) has appointed different classes of directors (namely class A directors and class B directors) by the joint signature of one class A director and one class B director (including by way of representation). The board of directors may from time to time sub-delegate its/his powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be shareholder(s) or director(s) of the Company.

The board of directors will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

Art. 12. The board of directors shall appoint from among its members a chairman who in case of tie vote, shall not have a casting vote. The chairman shall preside at all meetings of the board of directors. In case of absence of the chairman, the board of directors shall be chaired by a director present and appointed for that purpose. The board of directors may also appoint a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors or for other matters as may be specified by the board of directors.

The board of directors shall meet when convened by one director.

Notice of any meeting of the board of directors shall be given to all directors at least 2 (two) days in advance of the time set for such meeting except in the event of emergency, the nature of which is to be set forth in the minutes of the meeting.

Any convening notice shall specify the time and place of the meeting and the nature of the business to be transacted.

Convening notices can be given to each director by word of mouth, in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable communication means.

The notice may be waived by the consent, in writing or by fax, cable, telegram or telex, electronic means or by any other suitable communication means, of each director.

The meeting will be duly held without prior notice if all the directors are present or duly represented.

No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by a resolution of the board of directors.

Any director may act at any meeting of directors by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex or electronic means another director as his proxy.

A director may represent more than one director.

Any meeting of the board of directors shall take place in the Grand-Duchy of Luxembourg and shall require at least the presence of at least the majority of the directors, either present in person or by representative, which shall form a quorum.

According to article 64bis (3) of the Law, the directors may participate in a meeting of the board of directors by phone, videoconference, or any other suitable telecommunication means allowing for their identification.

Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors.

Decisions of the board of directors are taken by the majority of directors participating to the meeting or duly represented thereto.

The deliberations of the board of directors shall be recorded in the minutes, which have to be signed by the chairman or, if applicable, by his substitute, or by two directors present at the meeting. The proxies will remain attached to the board minutes. Any transcript of or excerpt from these minutes shall be signed by the chairman or two directors.

In case of emergency, a resolution in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as a resolution passed at a meeting of the board of directors.

In such cases, written resolutions can either be documented in a single document or in several separate documents having the same content.

Written resolutions may be transmitted by ordinary mail, fax, cable, telegram, telex, electronic means, or any other suitable telecommunication means.

When the board of directors is composed of a single director, resolutions are taken by the single director at such time and place determined upon its sole discretion and shall be recorded in a written document signed by it.

Art. 13. Any director does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a representative of the Company he is only responsible for the execution of his mandate.

General meetings of shareholder(s)

Art. 14. In case of plurality of shareholders, decisions of the shareholders are taken by a general meeting of the shareholders. One general meeting shall be held annually at the registered office of the Company on the first Thursday of May at 4.00 p.m. If such a day is a public holiday, the general meeting shall be held the following business day at the same time. Other general meetings of shareholders shall be held in the place, on the day and at the time specified in the notice of the meeting.

Art. 15. General meetings of shareholders or the sole shareholder are convened by the board of directors, failing which by shareholders representing one tenth or more of the share capital of the Company.

Written notices convening a general meeting and setting forth the agenda shall be made pursuant to the Law and shall be sent by registered letters to each shareholder at least 8 (eight) days before the meeting, except for the annual general meeting for which the notice shall be sent by registered letter at least 21 (twenty-one) days prior to the date of the meeting.

All notices must specify the time and place of the meeting.

If all shareholders are present or represented at the general meeting and state that they have been duly informed on the agenda of the meeting, the general meeting may be held without prior notice.

Any shareholder may act at any general meeting by appointing in writing or by fax, cable, telegram, telex, electronic means or by any other suitable telecommunication means another person who needs not be shareholder.

The directors may attend and speak in general meetings of shareholders.

General meetings of shareholders deliberate at the quorum and majority vote determined by the Law.

Minutes shall be signed by the bureau of the meeting and by the shareholders who request to do so.
A sole shareholder exercises alone the powers devolved to the meeting of shareholders by the Law.

Financial year - Balance sheet

Art. 16. The Company's financial year begins on January 1st and closes on December 31st.

Art. 17. Each year, with effect as of December 31st, the board of directors will draw up the balance sheet which will contain a record of the properties of the Company together with its debts and liabilities and be accompanied by an annex containing a summary of all its commitments and the debts of the director(s) and statutory auditor(s) towards the Company, if any.

At the same time the board of directors will prepare a profit and loss account which will be transmitted, at least one month before the date of the annual general meeting of shareholders together with a report on the operations of the Company, to the statutory auditors that shall draft a report.

Art. 18. 15 (fifteen) days before the annual general meeting of shareholders, each shareholder may inspect at the head office the balance sheet, the profit and loss account, the report of the statutory auditors and any document in accordance with Article 73 of the Law.

Supervision of the company

Art. 19. The supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may not be shareholder(s). Each statutory auditor shall be appointed for a period not exceeding six years by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, which may remove them at any time.

The term of the office of the statutory auditor(s) and his/their remuneration, if any, are fixed by the general meeting of the shareholders or by the sole shareholder. At the end of this period, the statutory auditor(s) may be renewed in his/their function by a new resolution of the general meeting of shareholders or by the sole shareholder.

Where the thresholds of Article 35 of the law dated December 19, 2002 on the commercial and companies register and on the accounting records and annual accounts of undertakings, as amended are met, the Company shall have its annual accounts audited by one or more qualified auditor (réviseurs d'entreprises) appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder amongst the members of the "Institut des réviseurs d'entreprises".

Dividend - Reserves

Art. 20. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortisations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net profit will be transferred to the statutory reserve.

This deduction ceases to be compulsory when the statutory reserve amounts to one tenth of the issued share capital, as decreased or increased from time to time, but shall again become compulsory if the statutory reserve falls below such one tenth.

The general meeting of shareholders, at the majority vote determined by the Law, or the sole shareholder, may decide that the excess be distributed to the shareholder(s) proportionally to the shares they hold, as dividends or be carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Interim dividend

Art. 21. The board of directors may decide to pay interim dividends before the end of the current financial year, in accordance with the Law.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. The general meeting of shareholders under the conditions required for amendment of the Articles may resolve the dissolution of the Company.

Art. 23. The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder which will specify their powers and fix their remuneration.

When the liquidation of the Company is closed, the assets of the Company will be attributed to the shareholders proportionally to the shares they hold.

Applicable law

Art. 24. Reference is made to the provisions of the Law for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory measures

- 1) The first financial year shall begin today and end on December 31, 2014.
- 2) The first annually general meeting will be held in 2015.

Payment - Contributions

- 31,000 (thirty one thousand) shares have been subscribed by Alter Domus Luxembourg S.à r.l., named above, and fully paid up in cash, proof of which has been duly given to the undersigned notary.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the Law of 10 August 1915 and expressly states that they have been fulfilled.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, are estimated at about one thousand five hundred Euros (1,500.- EUR).

Extraordinary general meeting

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named person, representing the entirety of the subscribed capital, held a general meeting of shareholders, and acknowledging being validly convened, passed the following resolutions:

- 1) The number of directors is set at three and that of the statutory auditor (commissaire aux comptes) at one.
- 2) Are appointed as directors:

- Mrs Yannick Poos, private employee, born on 19th April 1968 in Libramont, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr Christophe Davezac, private employee, born on 14th February 1964 in Cahors, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Mr. José Correia, private employee, born on 4th October 1971 in Palmeira-Braga, Portugal, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

In accordance with article 11 of its articles of association, the Company shall be bound by the sole signature of any of the directors.

The directors shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2015.

- 3) Is elected as statutory auditor (commissaire aux comptes):

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., a company having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

The statutory auditor shall serve for a term ending on the date of the annual general meeting of shareholders which will be held in May 2015.

- 4) The Company shall have its registered office at 5, rue Guillaume Kroll- L-1882 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing persons, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, said person signed with us, the Notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence demeurant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Alter Domus Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 136.477 et ayant un capital souscrit de EUR 31.752.500.

Le fondateur ici représenté par Monsieur Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

La partie comparante, en qualité par laquelle elle agit, a requis du notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts (les «Statuts») comme suit:

Dénomination - Objet - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est constitué par cet acte une société anonyme (la «Société»), régie par les présents Statuts et par les lois luxembourgeoises actuellement en vigueur (la «Loi»), notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 2. La dénomination de la Société sera «Fourteen Yaw S.A.».

Art. 3. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la société jurera adapté et en particulier pour les actions ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société participant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, en relation directe ou indirecte avec les secteurs pré décrits et aux fins de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de la ville de Luxembourg par décision du conseil d'administration.

Le siège social de la Société pourra être transféré en tout autre lieu au Grand-duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) adoptée selon les conditions requises pour la modification des Statuts.

La Société pourra ouvrir des bureaux ou succursales (sous forme d'établissement permanent ou non) tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège restera luxembourgeoise. Pareille déclaration de transfert provisoire du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par le conseil d'administration.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 6. Les créanciers, représentants, ayants droit ou héritiers des actionnaires ne pourront pour quelque motif que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Capital social - Actions

Art. 7. Le capital social est fixé à EUR 31,000 (trente et un mille Euro), représenté par 31,000 (trente et un mille Euro) actions d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

Le montant du capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique (selon le cas) prise dans les formes requises pour la modification des Statuts.

Art. 8. Chaque action confère un droit de vote identique lors de la prise de décisions et chaque actionnaire a un nombre de droit de vote proportionnel aux nombres d'actions qu'il détient.

Art. 9. Les actions sont librement cessibles.

Les actions auront la forme d'actions nominatives uniquement. Un registre des actionnaires sera tenu par la Société et mentionnera, au moins, l'identification précise de chaque actionnaire, le nombre d'actions qu'il détient et, le cas échéant, leur transfert et la date de ce transfert.

Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles.

Art. 10. La Société est autorisée à racheter ses propres actions sous les conditions requises par la Loi.

Administration

Art. 11. La Société est gérée par un conseil d'administration composé d'au moins trois administrateurs. Toutefois, lorsque toutes les actions sont détenues par un actionnaire unique, le conseil d'administration peut être composé d'un

seul administrateur dans les conditions prévues par la Loi. L'/Les administrateur(s) ne doit/doivent pas être obligatoirement actionnaire(s) de la Société.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de nommer des administrateurs de deux classes différentes, les administrateurs de classe A et les administrateurs de classe B. Une telle classification des administrateurs devra être dûment enregistrée avec le procès-verbal de l'assemblée concernée et les administrateurs devront être identifiés en ce qui concerne la classe à laquelle ils appartiennent. Lorsqu'une personne morale est nommée en tant que membre du conseil d'administration, elle devra informer la Société du nom de la personne physique qu'elle a nommé pour agir en tant que son représentant permanent dans l'exercice de son mandat d'administrateur de la Société.

L'/Les administrateur(s) est/sont nommé(s) et sa/leur rémunération est fixée par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas) prise à la majorité simple des voix. La rémunération de(s) l'administrateur(s) peut être modifiée par résolution prise dans les mêmes conditions de majorité. L'/Les administrateur(s) est/sont rééligible(s).

L'/Les administrateur(s) peut/peuvent être révoqué(s) et remplacé(s) à tout moment, avec ou sans justification, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique (selon le cas).

En cas de vacance d'un poste d'administrateur en raison du décès ou de la démission d'un administrateur ou pour toute autre raison, les autres administrateurs peuvent, par voie de cooptation, élire un nouvel administrateur pour pourvoir à cette vacance jusqu'à l'assemblée générale suivante selon les dispositions de la Loi.

La durée du mandat de(s) l'administrateur(s) qui n'excédera pas 6 années, est fixée par l'assemblée générale des actionnaires ou par décision de l'actionnaire unique.

Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles pour l'accomplissement de l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des actionnaires ou à l'actionnaire unique (selon le cas) par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du conseil d'administration.

Vis-à-vis des tiers, le conseil d'administration aura tous pouvoirs pour agir en toutes circonstances au nom de la Société et de réaliser et approuver tous actes et opérations en relation avec l'objet social et dans la mesure où les termes de ces Statuts auront été respectés.

La gestion journalière des affaires de la Société et le pouvoir de représenter la Société dans ce cadre peut être déléguée à un ou plusieurs directeurs, administrateurs, qui peut / peuvent ne pas être actionnaires de la Société.

La Société sera engagée par la signature individuelle de son administrateur unique dans le cas où un seul administrateur a été nommé, par la signature individuelle de tout membre du conseil d'administration, étant entendu que si l'assemblée générale des actionnaires ou l'actionnaire unique (selon le cas) a nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), la Société sera valablement engagée par la signature conjointe d'un administrateur de classe A et d'un administrateur de classe B (y inclus par voie de représentation). L'administrateur unique ou le conseil d'administration peut, de temps en temps, subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc qui ne doivent pas être nécessairement actionnaires ou administrateurs de la Société.

Le conseil d'administration détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ces agents, la durée de leur mandat ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

Art. 12. Le conseil d'administration désignera parmi ses membres un président qui, en cas d'égalité des voix, n'aura pas voix prépondérante. Le président présidera à toutes les réunions du conseil d'administration. En cas d'absence du président, le conseil d'administration sera présidé par un administrateur présent et nommé à cet effet. Le conseil d'administration peut également choisir un secrétaire, lequel n'est pas nécessairement administrateur, qui sera responsable de la conservation des procès verbaux des réunions du conseil d'administration ou de l'exécution de toute autre tâche spécifiée par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration se réunira suite à la convocation faite par un administrateur.

Pour chaque conseil d'administration, des convocations devront être établies et envoyées à chaque administrateur au moins 2 (deux) jours avant la réunion sauf en cas d'urgence, la nature de cette urgence devant être déterminée dans le procès verbal de la réunion du conseil d'administration.

Toutes les convocations devront spécifier l'heure et le lieu de la réunion et la nature des affaires à traiter.

Les convocations peuvent être faites aux administrateurs oralement, par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Chaque administrateur peut renoncer à cette convocation par écrit ou par télécopie, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou par tout autre moyen de communication approprié.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront valablement sans convocation si tous les administrateurs sont présents ou représentés.

Une convocation séparée n'est pas requise pour les réunions du conseil d'administration tenues à l'heure et au lieu précisé précédemment lors d'une résolution du conseil d'administration.

Chaque administrateur peut prendre part aux réunions du conseil d'administration en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex ou moyens électroniques un autre administrateur pour le représenter.

Un administrateur peut représenter plusieurs autres administrateurs.

Les réunions du conseil d'administration se tiendront au Grand-Duché de Luxembourg et requerront la présence de la majorité aux moins des administrateurs en personne ou représentés, laquelle sera constitutive du quorum.

Conformément à l'article 64bis (3) de la Loi, les administrateurs peuvent assister à une réunion du conseil d'administration par téléphone, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication approprié permettant leur identification.

Une telle participation à une réunion du conseil d'administration est réputée équivalente à une présence physique à la réunion.

Les décisions du conseil d'administration sont adoptées à la majorité des voix des administrateurs participant à la réunion ou qui y sont valablement représentés.

Cependant, au cas où l'assemblée générale des actionnaires aurait nommé différentes classes d'administrateurs (à savoir des administrateurs de classe A et des administrateurs de classe B), toute résolution du conseil d'administration ne pourra être valablement prise que si elle est approuvée par la majorité des administrateurs, y inclus au moins un administrateur de classe A et un administrateur de classe B (qui pourra être représenté).

Les délibérations du conseil d'administration sont transcrites par un procès-verbal, qui est signé par le président ou, si cela est applicable, par son remplaçant ou par deux directeurs présents à l'assemblée. Les procurations resteront annexées au procès-verbal. Toute copie ou extrait de ce procès-verbal sera signé par le président ou deux directeurs.

En cas d'urgence, une résolution écrite approuvée et signée par tous les administrateurs auront le même effet qu'une résolution prise lors d'une réunion du conseil d'administration.

Dans un tel cas, les résolutions écrites peuvent soit être documentées dans un seul document ou dans plusieurs documents ayant le même contenu.

Les résolutions écrites peuvent être transmises par lettre ordinaire fax, câble, télégramme, moyens électroniques ou tout autre moyen de communication approprié.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un directeur unique, les décisions sont prises par le directeur unique, aux moments et lieux qu'il déterminera, par résolutions écrites qu'il signera.

Art. 13. Un administrateur ne contracte en raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle quant aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Assemblées générales des actionnaires

Art. 14. En cas de pluralité d'actionnaires, les décisions des actionnaires sont prises en assemblée générale des actionnaires. Une assemblée générale annuelle est tenue au siège de la Société le premier jeudi du mois de mai à 16 heures. Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale des actionnaires se tiendra le jour ouvrable suivant à la même heure. Toute autre assemblée générale des actionnaires se tient au lieu, à l'heure et au jour fixé dans la convocation à l'assemblée.

Art. 15. Les assemblées générales des actionnaires ou de l'actionnaire unique sont convoquées par le conseil d'administration ou, à défaut, par des actionnaires représentant plus du dixième du capital social de la Société.

Une convocation écrite à une assemblée générale indiquant l'ordre du jour est faite conformément à la Loi et est adressée à chaque actionnaire au moins 8 (huit) jours avant l'assemblée, sauf pour l'assemblée générale annuelle pour laquelle la convocation sera envoyée au moins 21 (vingt et un) jours par courrier recommandé avant la date de l'assemblée.

Toutes les convocations doivent mentionner la date et le lieu de l'assemblée générale.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale et indiquent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée générale peut se tenir sans convocation préalable.

Tout actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en désignant par écrit ou par téléfax, câble, télégramme, télex, moyens électroniques ou tout autre moyen de télécommunication approprié un tiers qui ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Les administrateurs peuvent assister et prendre la parole aux assemblées générales des actionnaires.

Les assemblées générales des actionnaires délibèrent aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi.

Les procès-verbaux des assemblées sont signés par le bureau de l'assemblée et par les actionnaires qui en font la demande.

L'actionnaire unique exerce seul les pouvoirs dévolus par la Loi à l'assemblée des actionnaires.

Exercice social - Comptes annuels

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

Art. 17. Chaque année, avec effet au 31 décembre, le conseil d'administration établira le bilan qui contiendra l'inventaire des avoirs de la Société et de toutes ses dettes avec une annexe contenant le résumé de tous ses engagements, ainsi que les engagements et les dettes des administrateurs et du/des commissaire(s) envers la Société.

Dans le même temps, le conseil d'administration préparera un compte de profits et pertes qui sera transmis au moins un mois avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ou de l'actionnaire unique avec un rapport sur les opérations de la Société, aux commissaires, qui feront un rapport.

Art. 18. 15 (quinze) jours avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la Société du bilan, du compte de profits et pertes, du rapport des commissaires et de tout document mentionné dans l'article 73 de la Loi.

Surveillance de la société

Art. 19. La surveillance de la société sera confiée à un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui ne doit/doivent pas être nécessairement actionnaire(s). Chaque commissaire sera nommé pour une période n'excédant pas six ans par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique, qui peut les révoquer à tout moment.

La durée du mandat du/des commissaire(s) et sa/leur rémunération éventuelle sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique. A l'expiration de cette période, le mandat du/des commissaire(s) pourra/pourront être renouvelé(s) dans ses/leurs fonctions par une nouvelle décision de l'assemblée générale des actionnaires ou de l'actionnaire unique.

Lorsque les seuils de l'article 35 de la loi du 19 décembre 2002 sur le registre de commerce et des sociétés et sur la comptabilité et comptes annuels des entreprises seront atteints, la Société confiera le contrôle de ses comptes annuels à un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises désigné(s) par résolution de l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique parmi les membres de l'Institut des réviseurs d'entreprises.

Dividendes - Réserves

Art. 20. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges et amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net seront affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cesseront d'être obligatoires lorsque la réserve légale aura atteint un dixième du capital social tel qu'augmenté ou réduit le cas échéant, mais devront être repris si la réserve légale devient inférieure à ce montant.

L'assemblée générale des actionnaires, à la majorité prévue par la Loi ou l'actionnaire unique, peut décider qu'après déduction de la réserve légale, le bénéfice sera distribué entre les actionnaires au titre de dividendes au prorata de leur participation dans le capital social de la Société ou reporté à nouveau ou transféré à une réserve spéciale.

Dividendes intérimaires

Art. 21. Le conseil d'administration de la Société peut décider de payer des acomptes sur dividendes en cours d'exercice social dans les conditions prévues dans la Loi.

Dissolution - Liquidation

Art. 22. L'assemblée générale des actionnaires peut décider de la dissolution de la Société dans les conditions requises pour la modification des statuts.

Art. 23. La liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires ou par l'actionnaire unique qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

La liquidation terminée, les avoirs de la Société seront attribués aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital social de la Société.

Loi applicable

Art. 24. Il est renvoyé aux dispositions de la Loi pour l'ensemble des points au regard desquels les présents Statuts ne contiennent aucune disposition spécifique.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera ce jour pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

Libération - Apports

- 31,000 (trente et un mille) actions ont été souscrites par Alter Domus Luxembourg S.à r.l., pré désignée, et entièrement libérées par apport en numéraire, preuve en ayant été donnée au notaire.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'Article 26 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ mille cinq cents Euros (1.500.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Immédiatement après la constitution de la Société, le comparant précité, représentant la totalité du capital social, a tenu une assemblée générale d'actionnaires et, reconnaissant avoir été valablement convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2) Sont nommés administrateurs:

- Madame Yannick Poos, employée privée, née le 19 avril 1968 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur Christophe Davezac, employé privé, né le 14 février 1964 à Cahors, France, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

- Monsieur José Correia, employé privé, né le 4 octobre 1971 à Palmeira-Braga, Portugal, dont l'adresse professionnelle est au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

Conformément à l'article 11 de ses statuts, la Société est engagée par la seule signature d'un administrateur.

Les administrateurs sont nommés pour une durée expirant le jour de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

3) Alter Domus Luxembourg S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, est nommé comme commissaire aux comptes.

Le commissaire aux comptes est nommé pour une durée expirant le jour de l'assemblée annuelle des actionnaires qui se tiendra en mai 2015.

4) Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 15 novembre 2013. Relation: LAC/2013/51876. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 27 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165446/518.

(130202114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

CBC Keto Pumps S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 35.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 174.942.

L'adresse actuelle du gérant de la Société, Monsieur Andrew Philip John COLLINS, né le 9 juillet 1967 à Townsville, Australie est la suivante: 60, Discovery Circuit, Iluka WA 6028, Australie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174638/11.

(130213382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Compagnie Financière de Capellen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12C, Impasse Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 162.708.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 décembre 2013.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2013174652/11.

(130213537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Wealth International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 181.477.

L'AN DEUX MIL TREIZE, LE SIX DECEMBRE.

Pardevant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme dénommée Wealth International S.A. ayant son siège social au 9-11, Rue Louvigny, L-1946 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 181477, constituée en date du 6 novembre 2013 suivant un acte reçu par le notaire instrumentant, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Marco PATERNO, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie JACQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sophie JACQUET, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter que les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 1.563.451,- (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.936.549,- (un million neuf cent trente-six mille cinq cent quarante-neuf EUR) à EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 1.563.451 (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par l'apport en nature de 100% (cent pour cent) de la nue-propriété des biens immobiliers situés dans la commune de Turin, N.109 (anc. N.107) Strada del Nobile et des terrains environnant, appartenant actuellement à Monsieur Carlo ALECCI, né à Reggio di Calabria le 22 novembre 1946, domicilié à Turin, Strada del Nobile, 107, et à la société LES ALEA - SOCIETA SEMPLICE, ayant son siège social à Turin, Strada del Nobile, 107, inscrite au Registre des Entreprises de Turin sous le numéro 96775280017, et plus particulièrement comme suit:

- souscription de 1.203.857 (un million deux cent trois mille huit cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune par Monsieur Carlo ALECCI, prénommé, à émettre en contrepartie de l'apport en nature tel que plus amplement décrit dans la déclaration signée à Turin en date du 6 novembre 2013 par le notaire Andrea GANELLI;

- souscription de 359.594 (trois cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune par LES ALEA - SOCIETA SEMPLICE, pré-désignée, à émettre en contrepartie de l'apport en nature tel que plus amplement décrit dans la déclaration signée à Turin en date du 6 novembre 2013 par le notaire Andrea GANELLI,

l'ensemble de ces apports étant évalué par MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg B112769, réviseur d'entreprises agréé.

2. Renonciation au droit préférentiel de souscription par les actionnaires ne participant pas à la souscription et approbation desdites souscription et libération par Monsieur Carlo ALECCI, prénommé, et par la société LES ALEA - SOCIETA SEMPLICE, pré-désignée.

3. Modification subséquente du 1^{er} (premier) alinéa de l'article 5 (cinq) des statuts, lequel aura dorénavant la teneur suivante:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.500.000,-(trois millions cinq cent mille euros) représenté par 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.».

4. Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 1.563.451,- (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 1.936.549,- (un million neuf cent trente-six mille cinq cent quarante-neuf EUR) à EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros), par la création et l'émission de 1.563.451 (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, à souscrire et à libérer intégralement par l'apport en nature de 100% (cent pour cent) de la nue-propriété des biens immobiliers situés dans la commune de Turin, N.109 (anc. N.107) Strada del Nobile et des terrains environnant, appartenant actuellement à Monsieur Carlo ALECCI, né à Reggio di Calabria le 22 novembre 1946, domicilié à Turin, Strada del Nobile, 107, et à la société LES ALEA - SOCIETA SEMPLICE, ayant son siège social à Turin, Strada del Nobile, 107, inscrite au Registre des Entreprises de Turin sous le numéro 96775280017, et plus particulièrement comme suit:

- souscription de 1.203.857 (un million deux cent trois mille huit cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune par Monsieur Carlo ALECCI, prénommé, à émettre en contrepartie de l'apport en nature tel que plus amplement décrit ci-après;

- souscription de 359.594 (trois cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune par LES ALEA - SOCIETA SEMPLICE, pré-désignée, à émettre en contrepartie de l'apport en nature tel que plus amplement décrit ci-après,

l'ensemble de ces apports étant évalué par MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg B112769, réviseur d'entreprises agréé.

Deuxième résolution

Les actionnaires ne participant pas à la souscription ayant renoncé à leur droit de souscription préférentiel, l'assemblée, réunissant l'intégralité du capital social de la Société, accepte à l'unanimité la souscription et libération des 1.563.451 (un million cinq cent soixante-trois mille quatre cent cinquante et un) actions nouvelles par les susdits souscripteurs comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

I.

Intervient ensuite aux présentes Monsieur Carlo ALECCI, né à Reggio di Calabria le 22 novembre 1946, domicilié à Turin, Strada del Nobile, 107, représentée par Madame Sophie JACQUET, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire 1.203.857 (un million deux cent trois mille huit cent cinquante-sept) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune et les libère intégralement moyennant l'apport en nature de la nue-propriété sur le bien immobilier décrit comme suit dans la déclaration signée à Turin en date du 6 novembre 2013 par le notaire Andrea GANELLI:

«- unité de bâtiment s'étendant au rez-de-chaussée, mezzanine, premier et deuxième étage, avec escalier intérieur pour raccorder les étages et avec cage d'ascenseur, également garage au rez-de-chaussée et avec zone urbaine s'y rattachant.

L'unité de bâtiment à caractère résidentiel et le garage sont repris au Cadastre des Biens Fonciers comme suit:

Commune de TURIN:

Feuillet 142 - Parcelle 161 - Lot 107 (anc. 2) - Strada del Nobile n°109 - Etage: Rez-1-2 - zone imposable 4 - catégorie A/1 - classe 2 -22,5 pièces - Revenu cadastral 7.727,49 euros.

Feuillet 142 - Parcelle 161 - Lot 106 - Strada del Nobile N° 109 - Etage: Rez - zone imposable 4 - catégorie C/6 - classe 2 - 95 mètres carrés - Revenu cadastral 328,72 euros.

La zone adjacente est reprise au Cadastre des Terrains comme suit:

Numéro 1 - Feuillet 1329 - Parcelle 129 - terrain bâti - 49,48 ares;

Numéro 1 - Feuillet 1329 - Parcelle 175 - terrain bâti - 89 ares.

Tous les biens immobiliers décrits ci-avant ont droit aux raisons proportionnelles de copropriété sur les parties communes de l'immeuble et de façon précise:

- logement du gardien identifié au Cadastre des Biens Fonciers au Feuillet 142 Parcelle 171 lot 5;
- espace commun avec bassin recensé au cadastre des Terrains au Feuillet 1329 Parcelle 171 - 173 et 130 (bassin).».

Le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

II.

Intervient ensuite aux présentes la société LES ALEA - SOCIETÀ SEMPLICE, ayant son siège social à Turin, Strada del Nobile, 107, inscrite au Registre des Entreprises de Turin sous le numéro 96775280017, représentée par Madame Sophie JACQUET, prénommée, en vertu d'une procuration dont mention ci-avant, qui déclare souscrire 359.594 (trois cent cinquante-neuf mille cinq cent quatre-vingt-quatorze) actions nouvelles d'une valeur de EUR 1,- (un euro) chacune, et les libère intégralement moyennant l'apport en nature de la nue-propriété sur le bien immobilier décrit comme suit dans la déclaration signée à Turin en date du 6 novembre 2013 par le notaire Andrea GANELLI:

«- au troisième étage (quatrième au-dessus du sol): logement avec au rez-de-chaussée un local à usage de cave.

Ces locaux sont repris au Cadastre des Biens Fonciers comme suit:

Commune de TURIN:

Numéro 152811 - Feuillet 142 - Parcelle 161 - Lot 1 - Strada del Nobile n°73 (de façon plus précise: n° 109) - Etage Rez-3 - zone imposable 4 - catégorie A/1 - classe 2 - 8 pièces - Revenu cadastral 2.747,55 euros.».

Le tout sur le vu d'un rapport d'un réviseur d'entreprises.

Il résulte de la prédite déclaration, signée à Turin en date du 6 novembre 2013, par le notaire Andrea GANELLI, avec résidence à Turin, inscrit au Collège des Notaires de Turin et Pinerolo, dans l'exercice du mandat qui lui a été confié par la société LES ALEA - SOCIETÀ SEMPLICE et par Monsieur Carlo ALECCI, ci-avant nommés, lequel notaire italien déclare avoir examiné les titres d'origine et effectué les recherches auprès de l'Administration du Cadastre et du bureau de l'urbanisme compétant, ainsi qu'avoir effectué toute autre recherche, en assumant sa pleine responsabilité, confirme que l'apport de la nue-propriété des biens immobiliers décrits ci-avant a lieu sous les clauses et conditions suivantes:

«a) que les biens immobiliers décrits ci-avant résultent de la pleine et absolue propriété et mise à disposition:

- de la société «LES ALEA - SOCIETÀ SEMPLICE» en vertu de l'acte d'acquisition passé devant le notaire Antonio maria MAROCCO en date du 2 février 1996, répertoire numéro 129552/55212, enregistré à Turin le 16 février 1996 au numéro 5273;

- de Monsieur Carlo ALECCI en vertu de l'acte passé devant le notaire Giuseppina MORONE en date du 22 décembre 1995, répertoire numéro 103906/13602, enregistré à Turin le 3 août 1999 au numéro 13898, en précisant que le garage a été réalisé, à la suite des actes mentionnés ci-avant, en vertu d'une nouvelle construction sur la zone de pertinence de l'appartement;

b) que les biens immobiliers concernés sont libre de toute charge, transcriptions de servitudes, hypothèques, privilèges, nantissements, inscriptions ou autre liens et/ou annotation généralement préjudiciables, ainsi que des transcriptions des préambules des contrats relevant des numéros 1,2,3 et 4 de l'article 2643 du code civil, à l'exception de l'hypothèque, grevant le logement et le terrain adjacent repris au Feuillet 142 Parcelle 161 lot 107 et Feuillet 1329 Parcelle 129 et 175, inscrite au Bureau des Inscription Immobilières de Turin 1 en date du 4 août 1999 aux numéros 30350/8326, en faveur de SANPAOLO IMI S.P.A., notée en communication d'annulation totale sous le numéro 9092 du 2 décembre 2009 de l'extinction totale de l'obligation intervenue le 5 février 2002 (annulation totale obtenue en date du 2 décembre 2009 - art. 13 par. 8 -decies du D.L. 7/2007 art. 40 bis du D. Lgs 385/1993);

c) qu'il résulte que le principe de la continuité des transcriptions a été observée, conformément à l'art. 2650 du C.C.;

d) qu'il n'existe pas de cession par donation ni de cession par succession mortis causa ouverte dans une période d'au moins dix ans.».

La déclaration du notaire italien demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Il est encore décidé de donner une procuration spéciale au porteur d'une copie certifiée «conforme» par le notaire instrumentant ou d'une expédition du présent acte attestant que l'augmentation de capital de la Société a été documentée et que la souscription et l'apport décrit ci-dessus ont été réalisés, afin d'accomplir, individuellement, au nom et pour compte de la Société, toutes les formalités qui devront être accomplies en Italie aux fins d'effectuer la transcription de l'apport des prédits biens immobiliers au profit de la Société afin de le rendre effectif partout et vis-à-vis de toute tierce partie.

Evaluation par un réviseur d'entreprises agréé

Conformément aux articles 26-1 et 32-1 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, cet apport en nature a fait l'objet d'un rapport établi le 3 décembre 2013 par MAYFAIR TRUST S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, R.C.S. Luxembourg B112769, réviseur d'entreprises agréé, signé par Monsieur Jimmy Tong Sam, réviseur d'entreprises agréé, dont la conclusion est la suivante:

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Le rapport du réviseur demeurera annexé au présent acte avec lequel il sera soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts de la Société en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts comme suit:

«Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 3.500.000,- (trois millions cinq cent mille euros) représenté par 3.500.000 (trois millions cinq cent mille) actions d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.»

Estimation des frais

Le montant des frais qui incombent à la Société en raison du présent acte s'élève à approximativement à EUR 2.800,-. L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte ayant été lu aux comparants en langue française, connue des comparants, ces derniers, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. PATERNO, S. JACQUET, C. DELVAUX.

Enregistré à Redange/Attert, le 09 décembre 2013. Relation: RED/2013/2132. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): T. KIRSCH.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 10 décembre 2013.

M^e Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2013172797/187.

(130209733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

Premium International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 119, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 113.312.

Le bilan au 31 décembre 2012 et l'annexe ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177182/9.

(130216250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Accumalux, Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.500.000,00.

Siège social: L-1899 Kockelscheuer, rue de la Poudrerie.

R.C.S. Luxembourg B 13.789.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 06 mai 2013.

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide à l'unanimité des voix de:

- Renouveler le mandat d'Administrateur de Monsieur Dominique Laval pour un terme de six années venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2019.

- renouveler le mandat de réviseurs de HRT Révision pour un terme de un an venant à échéance à l'Assemblée Générale de l'an 2014.

L'Assemblée Générale prend acte de la fin du mandat d'Administrateur de Monsieur Jean-Pierre HARDT.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kockelscheuer, le 06 mai 2013.

Pour la société

Monsieur Charles-Louis ACKERMANN / M. René ELVINGER

Président / Vice - Président

Référence de publication: 2013178459/20.

(130218591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Xento, Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 19, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 139.430.

In the year two thousand thirteen, on the third day of December.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"LUXURY STONES DMCC", a company incorporated and existing under the laws of Dubai, having its registered office at P.O. Box Unit 20-00-D3, UAE-Dubai,

here represented by:

Mr Francis N. HOOGEWERF, company director, with professional address at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pursuant to a proxy under private seal given to him on 22nd October 2013,

which, after been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for registration purposes.

"LUXURY STONES DMCC", is the sole shareholder of "XENTO", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, having a share capital of thirty-one thousand euro (31,000.- EUR) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B. 139 430 (the "Company"). The Company was incorporated on 26 May 2008, pursuant to a notarial deed, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 1673 of 08 July 2008.

The Articles of Incorporation of the Company were amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted on 17 July 2008, which deed was published in the Mémorial on 12 September 2008, number 2238.

Which appearing party, acting in the above-mentioned capacity, requested the undersigned notary to record the that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to approve the financial statements of the Company for the period from 1 January 2013 to 31 October 2013 (up to and excluding liquidation),(the Financial Year).

Second resolution

The sole shareholder resolves with immediate effect to dissolve the Company and to put the Company into voluntary liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Michel Theys, expert comptable, born in Louvain (Belgium), on 3rd January 1950, residing at 2 vieux chemin du poète 28, 1301 Bierges, Belgium,

"as the liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator).

Fourth resolution

The sole shareholder resolves to confer on the Liquidator the broadest powers set forth in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Act).

The sole shareholder also resolves to instruct the Liquidator, to the best of his abilities and with regard to the circumstances, to realise all the assets and to pay the debts of the Company.

The sole shareholder further resolves that the Liquidator shall be entitled to execute all deeds and carry out all operations in the name of the Company, including those referred to in article 145 of the Act, without the prior authorisation of the sole shareholder. The Liquidator may delegate his powers for specific defined operations or tasks to one or several persons or entities, although he will retain sole responsibility for the operations and tasks so delegated.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator, on behalf of the Company in liquidation, to execute, deliver, and perform the obligations under, any agreement or document which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets.

The sole shareholder further resolves to empower and authorise the Liquidator to make, in his sole discretion, advance payments in cash or in kind of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the sole shareholder, in accordance with article 148 of the Act.

Fifth resolution

The sole shareholder resolves to give full discharge (quitus) to the members of the board of directors and to the statutory auditor of the Company for the performance of their respective mandates during and in connection with, the Financial Year.

Sixth resolution

The sole shareholder resolves to appoint Mr Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, born in Uccle (Belgium), on 15 May 1941, residing at 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgium), as auditor (commissaire-vérificateur) to the liquidation of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, said proxy holder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize,

le trois décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LUXURY STONES DMCC», une société constituée et existant sous les lois de Dubai, établie et ayant son siège social à P.O. Box Unit 20-00-D3, UAE-Dubai,

ici représentée par:

Monsieur Francis N. HOOGEWERF, directeur de société, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 22 octobre 2013, laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

«LUXURY STONES DMCC», est l'actionnaire unique de la société «XENTO», une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, avec un capital social souscrit de trente et un mille euros (31'000. EUR) immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg sous le numéro B 139 430 (la Société), qui a été constituée en date du 26 mai 2008, suivant un acte notarié, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial», numéro 1673 du 08 juillet 2008.

Les statuts de la Société furent modifiés tout dernièrement suivant acte reçu en date du 17 juillet 2008, lequel acte fut publié au Mémorial, numéro en date du 12 septembre 2008, numéro 2238.

La partie comparante, es qualité qu'elle agit a requis le notaire instrumentaire d'acter que l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'approuver des comptes annuels de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2013 au 31 octobre 2013 (jusqu'à et excluant la liquidation) (l'Exercice Social).

Deuxième résolution

L'associé unique décide avec effet immédiat de procéder à la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation volontaire.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Michel Theys, expert-comptable, né à Louvain (Belgique), le 03 janvier 1950, demeurant à 2 vieux chemin du poète 28, 1301 Bierges, Belgique, en tant que liquidateur en vue de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur).

Quatrième résolution

L'associé unique décide de conférer au Liquidateur les pouvoirs les plus étendus tels que stipulés dans les articles 144 et seq. de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

L'associé unique décide également d'instruire le Liquidateur, dans la limite de ses capacités et selon les circonstances, afin qu'il réalise l'ensemble des actifs et solde les dettes de la Société.

L'associé unique décide que le Liquidateur sera autorisé à signer tous actes et effectuer toutes opérations au nom de la Société, y compris les actes et opérations stipulées dans l'article 145 de la Loi, sans autorisation préalable de l'associé unique. Le Liquidateur pourra déléguer ses pouvoirs pour des opérations spécifiques ou d'autres tâches à une ou plusieurs personnes ou entités, tout en conservant seul la responsabilité des opérations et tâches ainsi déléguées.

L'associé unique e décide également de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur, pour le compte de la Société en liquidation, afin qu'il exécute, délivre, et effectue toutes obligations relatives à tout contrat ou document requis pour la liquidation de la Société et à la liquidation de ses actifs.

L'associé unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité au Liquidateur afin d'effectuer, à sa discrétion, tous versements d'avances en numéraire ou en nature des boni de liquidation à l'associé unique, conformément à l'article 148 de la Loi.

Cinquième résolution

L'associé unique décide d'accorder décharge aux administrateurs ainsi qu'au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs au cours de, et en rapport avec, l'Exercice Social.

Sixième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Henri VANHERBERGHEN, ingénieur commercial et comptable agréé, né à Uccle (Belgique), le 15 mai 1941, demeurant au 78 rue A. Asselbergs, B-1180 Bruxelles (Belgique),

aux fonctions de commissaire-vérificateur à la liquidation de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec Nous le notaire, le présent acte.

Signé: F. N. HOOGEWERF, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 décembre 2013. Relation: EAC/2013/15940. Reçu douze Euros (12,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2013173738/128.

(130210800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Finexim S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.243.

La société, FINEXIM SàRL, représentée par le gérant, Tom Bernardy, déclare:

D'une part,

avoir pris connaissance de la cession des 12499 parts sociales de la société par FINEX.LU S.A. SOPARFI., établie et ayant son siège social à 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés Luxembourg sous le numéro B144705, propriétaire des parts sociales cédées, que ces parts sociales sont librement cessibles et transmissibles et sont libres de tout privilège, sûreté, charge ou autre restriction ou limitation quelle qu'elle soit et notamment que la cession a été approuvée par l'associé de la Société.

à l'acheteur, la société Quadrum SICAV SIF SCA-Private Equity, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B160406,

d'autre part,

avoir pris connaissance de la cession de 1 part sociale de monsieur Tom Bernardy, résidant 23 rue des Erables L-4423 Soleuvre, propriétaire des parts sociales cédées, que ces parts sociales sont librement cessibles et transmissibles et sont libres de tout privilège, sûreté, charge ou autre restriction ou limitation quelle qu'elle soit et notamment que la cession a été approuvée par l'associé de la Société.

à l'acheteur, la société Quadrum S.A., établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25A, Boulevard Royal, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B152827,

et s'engager à inscrire ces transferts dans le registre des parts sociales, à l'enregistrer au Registre de Commerce et des Sociétés et à procéder à sa publication au Mémorial C, recueil des Société et Associations.

Extrait de la résolution circulaire du 12/12/2013

Première résolution

Par la présente résolution circulaire, le gérant de la société a décidé de nommer avec effet immédiat par cooptation de Tom Bernardy, Monsieur David Bouchat, né le 12/09/1980 à Namur (B), résidant 17 rue Brun, B-5300 ANDENNE, comme co-gérant de Finexim Sàrl pour un mandat d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Certifié conforme et sincère

Paddock Fund Administration S.A.

Référence de publication: 2013177798/34.

(130216575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Eaton Holding X S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 137.019.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013174693/9.

(130213521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 décembre 2013.

PETRA Master Trust S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 181.921.

STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighth of November.

Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Stichting PETRA Master Trust, a foundation (stichting) duly incorporated and validly existing under the laws of the Netherlands, having its registered office at De Entree 99-197, 1101 HE Amsterdam Zuidoost, the Netherlands, and registered with the trade register of the Chamber of Commerce in Amsterdam

here represented by Nuala Doyle, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal on 7 November 2013.

Which power of attorney, after being signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party, and by the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be submitted with it for registration purposes.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the notary to draw up this deed of incorporation of a société anonyme which it hereby declares to establish and for which it has adopted the following articles of incorporation:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "PETRA Master Trust S.A." qualifying as a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitization, as amended (hereafter the "Securitisation Law").

Art. 2. The registered office of the company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other location within the commune by a resolution of the board of directors of the company.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the company which is best suited for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. The company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Securitisation Law, which shall apply to the company, of risks associated to any kind of assets.

The company may issue securities of any nature and in any currency and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purpose of carrying out transactions permitted by the Securitisation Law, including, without limitation, disposing of its assets in accordance with the relevant agreements.

The company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. The board of directors of the company may, in accordance with the terms of the Securitisation Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the board of directors creating one or more compartments within the company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the company shall be treated as a separate entity. Rights of creditors and investors of the company that (i) relate to a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such creditors and investors. Creditors and investors of the company whose rights are not related to a specific compartment of the company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the company creating such compartment, no resolution of the board of directors of the company may amend the resolution creating such compartment or directly affect the rights of the creditors and investors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the creditors and investors whose rights relate to such compartment. Any decision of the board of directors taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the company or of the company itself.

Fees, costs, expenses and other liabilities incurred on behalf of the company as a whole shall be general liabilities of the company and shall not be payable out of the assets of any compartment. If the aforementioned fees, costs, expenses and other liabilities cannot be otherwise funded, they shall be apportioned pro rata among the compartments of the company upon a decision of the board of directors.

Title II. - Capital, Shares

Art. 6. The share capital is fixed at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) divided into three thousand one hundred (3,100) shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each.

Bearer shares issued by the company may be represented, at the owner's option, by certificates representing single shares or certificates representing two or more shares.

The shares may be in registered or bearer form at the option of the shareholder. Shares shall be in registered form until they are fully paid up.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares. The share capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

Title III. - Management

Art. 7. The company is managed by a board of directors comprising at least three members, whether shareholders or not.

The directors are appointed for a period not exceeding six years by the sole shareholder or by the general meeting of shareholders, as the case may be, which may at any time remove them.

The number of directors, their term and their remuneration are fixed by the sole shareholder or by the general meeting of the shareholders, as the case may be.

The office of a director shall be vacated if:

- (i) He resigns his office by notice to the company, or
- (ii) He ceases by virtue of any provision of the law or he becomes prohibited or disqualified by law from being a director, or
- (iii) He becomes bankrupt or makes any arrangement or composition with his creditors generally, or
- (iv) He is removed from office by resolution of the shareholder(s).

Art. 8. The board of directors shall elect from among its members a chairman. In his/her absence, the other members of the board of directors shall appoint a chairman pro tempore who shall chair the meeting in question.

The board of directors convenes upon call by the chairman or if two directors, acting jointly, so request.

Directors may participate in a meeting of the board of directors by means of conference telephone or similar communications equipment by means of which all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, and such participation in a meeting will constitute presence in person at the meeting.

The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or any two members of the board of directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or any two members of the board of directors.

Notwithstanding the foregoing, circular resolutions signed by all members of the board of directors will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, fax, email or similar communication. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object (Article 4) of the company.

Art. 10. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two members of the board of directors unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 11 of the present articles of incorporation.

Art. 11. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, who will be called managing directors.

It may also commit the management of all the affairs of the company or of a special branch to one or more directors, and give special powers for determined matters to one or more proxyholders, selected from its own members or not, whether shareholders or not.

Art. 12. Any litigation involving the company, either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 13. The operations of the company shall be controlled by an approved statutory auditor (réviseur d'entreprises agréé) in accordance with the Securitisation Law, which shall be appointed by the board of directors which will fix the remuneration and term of office.

Title V. - General meeting

Art. 14. As long as there is only a sole shareholder of the company, such sole shareholder will exercise the powers of the general meetings of shareholders.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on 10 June at 10.00 a.m. and for the first time in the year 2014.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 15. The accounting year of the company shall begin on 1 January and shall terminate on 31 December of each year, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the company and shall terminate on 31 December 2014.

Art. 16. Each year on 31 December, the accounts are closed and the board of directors prepares an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the company's registered office.

From the annual net profits of the company, five per cent (5 %) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the company, as stated in article 6 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 6 hereof.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, liquidation

Art. 17. Without prejudice to the provisions set out in the last paragraph of article 5, and subject to the authorisation of the shareholders in a shareholders' meeting which may be required when the articles of incorporation of the company are modified, each compartment of the company may be put into liquidation and its shares redeemed by a decision of the board of directors of the company.

Art. 18. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders. If the company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Title VIII. - General provisions

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation are to be construed in accordance with (i) the law of 10 August 1915 on commercial companies and the amendments thereto and (ii) the Securitisation Law.

Subscription - Payment

The articles of incorporation having thus been adopted, the appearing party, represented as so indicated, declares to subscribe by contribution in cash, the shares having a nominal value of ten Euros (EUR 10.-) each, representing the entire share capital, and to pay up each of those subscribed shares in full as follows:

Stichting PETRA Master Trust, prenamed,	3,100
TOTAL, three thousand one hundred shares,	3,100

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is now available to the company, evidence thereof having been given to the undersigned notary, who expressly acknowledges same.

"Declaration

The undersigned notary hereby declares that he has verified the conditions required by article 26, 26-3 and 26-5 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, and hereby expressly declares that they have been complied with.

Costs

The amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation, is approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Resolutions of the sole shareholder

The appearing party, represented as indicated above, representing the entire subscribed capital, hereby adopts the following resolutions:

1. The number of directors is fixed at three (3).
2. The following are appointed as directors:
 - Heike Kubica, private employee, having her professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
 - Daniel Bley, private employee, having his professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
 - Marion Fritz, private employee, having her professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.
3. The directors' terms of office will expire after the annual meeting of shareholders approving the annual accounts for the financial year ending 31 December 2014.
4. The registered office of the company is established at 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, declares that on request of the proxy holder of the appearing person, the present deed is drawn up in English, followed by a French translation. On request of the proxy holder of the appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder of the appearing person, known to the notary by surname, given name, civil status and residence, she has signed together with the notary, the present deed.

Suit la traduction française de l'acte qui précède:

L'an deux mille treize, le huitième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Stichting PETRA Master Trust, une fondation (stichting) dûment établie et existant selon les lois des Pays Bas, ayant son siège social à De Entree 99-197, 1101 HE Amsterdam Zuidoost, les Pays-Bas et immatriculée auprès du Registre du Commerce de Amsterdam

ici représentée par Me Nuala Doyle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donné le 7 novembre 2013.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant, et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit précédemment, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "PETRA Master Trust S.A." étant une société de titrisation au sens de la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi sur la Titrisation").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la commune par simple décision du conseil d'administration de la société.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produisent ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Une telle déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la titrisation des risques associés à toute sorte d'actifs au sens de la Loi sur la Titrisation qui doit s'appliquer à la société.

La société peut émettre des valeurs mobilières de toute nature et libellés dans diverses devises et, dans la plus large mesure permise par la Loi sur la Titrisation, conclure des gages, des hypothèques, ou grever par le biais d'autres sûretés sur ses actifs, propriété et droits pour assurer ses obligations.

La société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles pour réaliser des transactions permises par la Loi sur la Titrisation, y compris et sans limitation, la cession ou le transfert de ses actifs, conformément aux contrats en question.

La société ne pourra exercer les activités susmentionnées que pour autant qu'elles soient compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Le conseil d'administration de la société pourra, conformément aux dispositions de la Loi sur la Titrisation et particulièrement de son article 5, créer un ou plusieurs compartiments au sein de la société. Chaque compartiment devra, à moins qu'il n'en soit prévu autrement dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif en rapport avec le financement en question. Les résolutions du conseil d'administration créant un ou plusieurs compartiments au sein de la société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront opposables aux tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des créanciers et des investisseurs de la société (i) qui ont été désignés comme rattachés à un compartiment ou (ii) qui sont nés lors de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux biens de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers. Les investisseurs ou les créanciers de la société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un compartiment déterminé n'auront aucun droit aux biens d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du conseil d'administration de la société créant un tel compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la société ne pourra être prise afin de modifier les résolutions ayant créé un tel compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou des créanciers dont les droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le conseil d'administration en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la société ou de la société elle-même.

Les coûts, dépenses et autres charges réalisés pour le compte de la société dans son ensemble, seront des charges générales de la société et ne devront pas être payés avec l'actif d'un quelconque compartiment. Dans le cas où les coûts et les dépenses susmentionnés ainsi que d'autres charges ne peuvent pas être autrement réglés, ils devront être affectés au pro rata sur les compartiments de la société sur décision du conseil d'administration.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 6. Le capital social est fixé à trente et un mille Euros (31.000,- EUR) divisé en trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (10,- EUR) chacune.

Les actions au porteur émises par la société peuvent être représentées, au choix du propriétaire, en certificats unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions peuvent être nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Elles sont nominatives jusqu'à leur entière libération.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit en conformité avec les conditions légales applicables.

Titre III. - Administration

Art. 7. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six années et sont révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires. Le poste d'un administrateur sera vacant si:

- (i) Il démissionne de son poste avec préavis à la société, ou
- (ii) Il cesse d'être administrateur par application d'une disposition légale ou il se voit interdit par la loi d'occuper le poste d'administrateur, ou
- (iii) Il tombe en faillite ou fait un arrangement avec ses créanciers, ou
- (iv) Il est révoqué par une résolution de l'actionnaire ou des actionnaires.

Art. 8. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En son absence, les autres membres du conseil d'administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou de deux administrateurs agissant conjointement.

Les administrateurs peuvent participer à une réunion du conseil d'administration par voie de conférence téléphonique ou par le biais d'un moyen de communication similaire, permettant à tous les participants à la réunion d'être en mesure d'entendre et de parler à chacun d'entre eux, et une telle participation à une réunion équivaudra à une présence en personne à la réunion.

Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par le président ou deux membres de conseil d'administration. Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le président ou deux administrateurs de conseil d'administration.

Nonobstant ce qui précède, les résolutions signées par tous les membres du conseil d'administration ont la même valeur juridique que celles prises lors d'une réunion du conseil d'administration dûment convoquée et tenue. Les signatures peuvent figurer sur un document unique ou sur différentes copies de la même résolution; elles peuvent être données par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication. La date d'une telle résolution est la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social (Article 4) de la Société.

Art. 10. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs, à moins que des décisions particulières concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou de mandats conférés n'aient été prises par le conseil d'administration conformément à l'article 11 des présents statuts.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui prendront la dénomination administrateurs délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminés à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 12. Tous les litiges dans lesquels la société est impliquée comme requérant ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 13. Conformément à la Loi sur la Titrisation, les activités de la société sont contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé nommé par le conseil d'administration qui fixera sa rémunération ainsi que la durée de son mandat.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 14. Aussi longtemps que la société aura un actionnaire unique, cet actionnaire unique exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale annuelle se tiendra à Luxembourg, à l'endroit spécifié dans les convocations, le 10 juin à 10.00 heures, et pour la première fois en 2014.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

Titre VI. - Année sociale, répartition des bénéfices

Art. 15. L'année sociale de la société commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année, à l'exception de la première année sociale qui commence le jour de la constitution de la société et finira le 31 décembre 2014.

Art. 16. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le conseil d'administration dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout actionnaire peut prendre connaissance au siège social de la société de l'inventaire et du bilan.

Sur le bénéfice net de la société, il est prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation du fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dix pour cent (10 %) du capital social souscrit de la société, conformément à l'article 6 des présents statuts ou tel qu'augmenté ou réduit périodiquement, conformément à l'article 6 des présents statuts.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Sans préjudice des dispositions du dernier paragraphe de l'article 5 et avec l'autorisation des actionnaires lors d'une assemblée des actionnaires telle que cela peut être requis en matière de modification des statuts, chaque compartiment de la société pourra être mis en liquidation et ses actions rachetées par décision du conseil d'administration de la société.

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'actionnaire unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 19. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, ces points sont régies par (i) la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures et (ii) à la Loi sur la Titrisation.

Souscription - Libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, le comparant, représenté de la manière indiquée ci-avant, déclare souscrire par apport en numéraire les actions ayant une valeur nominale de dix Euros (10,-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social et libérer chacune des actions souscrites en totalité comme suit:

Stichting PETRA Master Trust	3.100
TOTAL	3.100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille Euros (31.000,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Constatacion

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par les articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et déclare expressément qu'elles ont été accomplies.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-).

Résolutions de l'actionnaire unique

Le comparant, représenté de la manière indiquée ci-avant, représentant la totalité du capital souscrit, adopte par la présente les résolutions suivantes

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3).

2. Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Heike Kubica, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Daniel Bley, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Marion Fritz, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. Le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de l'année sociale finissant le 31 décembre 2014.

4. Le siège social de la Société est sis au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête du mandataire du comparant, le présent acte de société a été établi en anglais, suivie d'une version française. À la requête du mandataire du comparant, en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Doyle, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14913. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013165666/369.

(130202483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

**Longitude Intellectual Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PS6 Luxco S.à r.l.).**

Capital social: USD 490.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 180.358.

In the year two thousand and thirteen, the eleventh day of November.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

were taken the written resolutions of the sole shareholder of PS6 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.358 and having a share capital of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) (the Company).

The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 26 August 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2775 of 6 November 2013. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since.

THERE APPEARED:

PS1 Luxco S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 179.585 and having a share capital of one hundred and thirty thousand two hundred United States Dollars (USD 130,200.-),

hereby represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing in Esch-sur-Alzette, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, as represented above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the appearing party is the sole shareholder (the Sole Shareholder) of the Company and represents the entire share capital of the Company;

II. that the Company's share capital is presently set twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by (i) four hundred (400) class A units and (ii) nineteen thousand six hundred (19,600) class B units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each;

III. that the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to change the registered name of the Company from "PS6 Luxco S.a r.l." to "Longitude Intellectual Property S.a r.l." with effect as of the date hereof.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of four hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 470,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present

amount of twenty thousand United States Dollars (USD 20,000.-) represented by (i) four hundred (400) class A units and (ii) nineteen thousand six hundred (19,600) class B units, to four hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 490,000.-) by way of the issuance of (i) nine thousand and four hundred (9,400) class A units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) four hundred sixty thousand and six hundred (460,600) class B units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Subscription - Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to (i) nine thousand four hundred (9,400) class A units having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each and (ii) four hundred sixty thousand and six hundred (460,600) class B units, having a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each, and to fully pay them up by a contribution in cash amounting to four million seven hundred thousand United States Dollars (USD 4,700,000.-) (the Contribution).

The Contribution in an aggregate amount of four million seven hundred thousand United States Dollars (USD 4,700,000.-) is to be allocated as follows:

(i) an amount of four hundred and seventy thousand United States Dollars (USD 470,000.-) is to be allocated to the share capital account of the Company, with

a. nine thousand and four hundred United States Dollars (USD 9,400.-) to be paid up for the issuance of the nine thousand and four hundred United (9,400) class A units; and

b. four hundred sixty thousand and six hundred United States Dollars (USD 460,600.-) to be paid up for the issuance of the four hundred sixty thousand and six hundred (460,600) class B units; and

(ii) an amount of four million two hundred and thirty thousand United States Dollars (USD 4,230,000.-) is to be allocated to the share premium account of the Company attached to the shares.

The amount of four million seven hundred thousand United States Dollars (USD 4,700,000.-) corresponding to the Contribution is at the disposal of the Company.

Third resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend Article 2.1 and Article 16.1 of the Articles so that it reads henceforth as follows:

Art. 2. Name, Legal form, etc.

2.1 The name of the company is: Longitude Intellectual Property S.a r.l.

Art. 16. Capital.

16.1 The share capital of the company is four hundred and ninety thousand United States Dollars (USD 490,000.-) divided into

(i) nine thousand eight hundred (9,800) class A tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class A Units and, individually, a Class A Unit); and

(ii) four hundred eighty thousand and two hundred (480,200) class B tracking units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each (collectively the Class B Units and, individually, a Class B Unit).

In addition to the share capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any unit(s) in addition to its (their) nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used for the purpose of the redemption of any units as per article 17. of these articles, to offset any net realized losses, to make distributions to the members or to allocate funds to the legal reserve. "

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at three thousand three hundred euro (EUR 3,300.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Esch-sur-Alzette, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le onzième jour de novembre,
par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,
ont été prises des résolutions écrites de l'associé unique de PS6 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades,

L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et disposant d'un capital social de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) (la Société).

La Société a été constituée le 26 août 2013 suivant un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2775 du 6 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis lors.

A COMPARU:

PS1 Luxco S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 179.585 et disposant d'un capital social de cent trente mille deux cents dollars américains (USD 130.200,-),

ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, de résidence professionnelle à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée en varietur par le mandataire agissant au nom de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée ensemble avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

La partie comparante, tel que représentée ci-dessus, a requis du notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que la partie comparante est l'associé unique (l'Associé Unique) de la Société et détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société;

II. que le capital social de la Société est fixé à vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par (i) quatre cents (400) parts sociales de classe A et (ii) dix-neuf mille six cents (19.600) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune;

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de changer la dénomination de la Société de «PS6 Luxco S.à r.l.» en «Longitude Intellectual Property S.à r.l.».

Seconde résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société par un montant de quatre cent soixante-dix mille dollars américains (USD 470.000,-) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de vingt mille dollars américains (USD 20.000,-) représenté par (i) quatre cents (400) parts sociales de classe A et (ii) dix-neuf mille six cents (19.600) parts sociales de classe B à un montant de quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 490.000,-) par l'émission de (i) neuf mille quatre cent (9.400) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et (ii) quatre cent soixante mille six cent (460.600) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune.

Souscription - Libération

Ainsi, l'Associé Unique, tel que représenté ci-dessus, déclare souscrire à neuf mille quatre cent (9.400) parts sociales de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune et quatre cent soixante mille six cent (460.600) parts sociales de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant de quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 4.700.000,-) (l'Apport).

L'Apport d'un montant total de quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 4.700.000,-) sera alloué comme suit:

(i) un montant de quatre cent soixante-dix mille dollars américains (USD 470.000,-) sera alloué au au compte de capital social de la Société, avec a. neuf mille quatre cent dollars américains (USD 9.400,-) qui seront libérés par l'émission de neuf mille quatre cent (9.400) parts sociales de classe A, et

b. quatre cent soixante mille six cent dollars américains (USD 460.600,-) qui seront libérés par l'émission de quatre cent soixante mille six cent (460.600) parts sociales de classe B, et

(ii) un montant de quatre millions deux cent trente mille dollars américains (USD 4.230.000,-) sera alloué au au compte de prime d'émission de la Société.

Le montant de quatre millions sept cent mille dollars américains (USD 4.700.000,-) correspondant à l'Apport est à la libre disposition de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Associé Unique décide de modifier l'article 2.1 et l'article 16.1 des Statuts, qui ont désormais la teneur suivante:

« **Art. 2. Dénomination sociale, Forme juridique, etc.**

2.1 La dénomination sociale de la société est: Longitude Intellectual Property S.à r.l.»

« **Art. 16. Capital.**

16.1 Le capital social de la Société est fixé à quatre cent quatre-vingt-dix mille dollars américains (USD 490.000,-) alloué comme suit

(i) neuf mille huit cent (9.800) parts sociales traçantes de classe A ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A); et

(ii) quatre cent quatre-vingt mille deux cent (480.200) parts sociales traçantes de classe B ayant une valeur nominale de un dollar américain (USD 1,-) chacune (collectivement, les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B).

En plus du capital social, un (des) compte(s) de prime d'émission sur le(s)quel(s) toute prime payée sur une (des) part (s) en plus de sa (leur) valeur nominale est transférée. Le montant du compte de prime d'émission peut être utilisé pour le rachat de parts en vertu de l'article 17. des présents statuts, compenser des pertes nettes, effectuer des distributions aux associés ou affecter les fonds à la réserve légale.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à trois mille trois cents euros (EUR 3.300,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Esch-sur-Alzette.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14917.

Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013165674/176.

(130202478) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Pierre & Nature Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 4, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 107.360.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 7 juin 2013

Les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

Première résolution:

L'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle prend acte de la démission de Madame Nathalie TRINONPAQUAY, demeurant à B-4960 MALMEDY, de son mandat d'administrateur.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale décide de nommer, avec effet immédiat, en qualité d'administrateur de la société:

- Monsieur Jean NICOLET, réviseur d'entreprises, demeurant à B-4910 THEUX, Transvaal, 63, Administrateur;
- Monsieur Christian PAQUAY, consultant, demeurant à B - 4681 HERMALLE-SOUS-ARGENTEAU, rue Basse Hermalle, 3E/21, Administrateur;
- Monsieur Philippe VAN GENECHTEN, dirigeant d'entreprise, demeurant à B-4367 CRISNEE, rue Joseph Wauters, 24, Administrateur;
- La société ALETHEA, société privée à responsabilité limitée, avec siège social à B-4557 TINLOT, Saint-Vitu 4, représentée par Monsieur Charles DELLOYE, Administratrice;
- La société FAXIM Sprl, société privée à responsabilité limitée, avec siège social à B-4100 BONCELLES, rue Rossini, 33, représentée par son gérant Monsieur Marc FOIDART, Administratrice.

Le mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 6 décembre 2013.
Pour PIERRE & NATURE LUXEMBOURG S.A.
Société Anonyme
FIDUNORD S.à r.l.

Référence de publication: 2013179117/29.

(130218015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Plug & Play S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 146.576.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 décembre 2013.

PLUG & PLAY SARL

Référence de publication: 2013179119/11.

(130218314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

AM Investment Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 163.604.

Rectificatif du dépôt n° L130181499 du 24/10/2013

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 et la distribution des dividendes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177548/11.

(130216580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Art Properties Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.367.

En date du 8 Novembre 2013, l'agent domiciliaire FIDUO (anciennement MAZARS), inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme ART PROPERTIES HOLDING S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B83367, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Philippe SLENDZAK

Associé

Référence de publication: 2013177564/13.

(130217202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Alcina S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5401 Ahn, 7, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 129.072.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177542/10.

(130217292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Acropol Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3817 Schifflange, Chemin de Bergem.
R.C.S. Luxembourg B 76.612.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177534/10.

(130216819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Avega Services (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 140.376.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177532/10.

(130217593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Art Properties DIF S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.540.

En date du 8 Novembre 2013, l'agent domiciliataire FIDUO (anciennement MAZARS), inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, dont le siège social est situé au 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg, a dénoncé le siège de la société anonyme ART PROPERTIES DIF S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B83540, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 8 Novembre 2013.

Philippe SLENDZAK

Associé

Référence de publication: 2013177563/13.

(130217206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Angen Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 145.385.

Le siège social de la société MD ANMAR HOLDINGS LIMITED, associé de la société ANGEN Luxembourg Sari, est au 21, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ANGEN Luxembourg S.à.r.l.

Référence de publication: 2013177556/11.

(130217362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Luxsorg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 172.834.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 27 Août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen
- L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2018.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013178981/15.

(130218508) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Maison SANTOS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 55, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 138.523.

—
Monsieur Frédéric EICH démissionne de sa fonction de gérant unique à partir du 31.12.2013.

Madame Danielle EICH résidant 1, Rue de Remich, L-5405 BECHKLEINMACHER est nommé gérante unique pour une durée indéterminée à partir du 01.01.2014.

La gérante unique engagera valablement la société par sa seule signature, en toutes circonstances et sans limitation de montants.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Maison SANTOS S.à r.l

Référence de publication: 2013178988/15.

(130218220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lubwater S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-9515 Wiltz, 71, rue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 114.646.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013178964/9.

(130218029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

LuFiCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R.C.S. Luxembourg B 35.872.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire sous seing privé de la Société qui s'est tenue en date du 16 décembre 2013 au siège social que:

- L'Actionnaire unique a pris acte de la démission de Monsieur Fabrice Huberty de sa fonction d'administrateur en date du 12 décembre 2013.

- L'Actionnaire unique a résolu de nommer Monsieur Michel De Groot, résidant 48 rue de Bragance L-1255 Luxembourg en qualité d'Administrateur de la société, son mandat prenant effet rétroactivement le 12 décembre 2013 et se terminant lors de l'Assemblée Générale Annuelle devant se tenir en 2014.

Référence de publication: 2013178929/15.

(130218043) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Compagnie Immobilière de Weimerskirch, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 52.900.

—
La délégation de signatures sociales a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2013178590/10.

(130217824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.436.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178588/10.

(130218409) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 141.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013178587/10.

(130218410) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Lotta Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 180.831.

Extrait du contrat de cessions de parts de la Société en date du 4 novembre 2013

En vertu du contrat de cession de parts signé le 4 novembre 2013, Lotta Holding I S.à r.l. a transféré la totalité de ses parts à:

Lotta Holding II Oy, une société régie par les lois de la Finlande, ayant son siège social au Jaakontatu 3, 00100 Helsinki, (Finlande) et enregistrée auprès du Trade Register of Helsinki sous le numéro 2575976-9.

Luxembourg, le 4 /12/2013.

Signatures

Gérants

Référence de publication: 2013169762/16.

(130206985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 décembre 2013.

Amber Trust Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 87.025.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013177551/9.

(130217080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Bofil, Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 6.622.

Il résulte du procès-verbal l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg en date du 6 décembre 2013, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société BOFIL S.A. est transféré du 15, boulevard Roosevelt, à 2450 Luxembourg, à compter du 6 décembre 2013.

Suite à la démission de:

* Monsieur Joseph WINANDY, demeurant 92, rue de l'Horizon à L-5960 Itzig, Administrateur

* Monsieur Koen LOZIE, demeurant 61, Grand-Rue à L-8510 Redange-sur-Attert, Administrateur

* JALYNE S.A. domiciliée 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Jacques BONNIER, demeurant 1, rue Joseph Hackin à L-1746 Luxembourg, Administrateur

* THE CLOVER, domiciliée 4, rue d'Arlon à L-8399 Windhof, commissaire aux comptes.

- Ont été nommés avec effet immédiat:

* Monsieur Jean FABER, expert-comptable, demeurant au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, administrateur

* Monsieur François FABER, BA International Business, demeurant au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, administrateur

* Monsieur Félix FABER, BA International Business, demeurant au 15, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, administrateur

* REVILUX S.A., inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le n°B25.549, domiciliée au 17, boulevard Roosevelt à 2450 Luxembourg, commissaire aux comptes.

Les mandats prendront fin lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pour la société BOFIL S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2013177611/29.

(130217605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

IPG Prime Logistics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 203, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 172.999.

In the year two thousand and thirteen, on the thirtieth day of October.

Before the undersigned Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172.968,

duly represented by Ms. Karine Pereira, a private employee, professionally resident at 205, route d'Arlon L-1150 Luxembourg by virtue of a proxy given in Luxembourg on 29 October 2013.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of IPG Prime Logistics S.à r.l., a private limited liability company incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), having its registered office at 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under registration number B 172.999, incorporated on 22 November 2012 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 11 dated January 2, 2013. The by-laws have been amended pursuant to a deed of the same notary on January 21, 2013 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 687 dated March 21, 2013.

The appearing party, represented as above mentioned, recognizes that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1. To amend the structure, the number of managers and the binding authority of the Board of managers by (i) the abrogation of the distinction between A managers and B managers; (ii) the appointment of at least three board members and (iii) the establishment of the binding authority by the joint signature of any two managers;

2. As a consequence of the above, to restate Chapter IV of the Articles of Incorporation of the Company and adapt the numbering of the following articles accordingly.

3. To acknowledge and accept the resignation of Hines International Fund Management LLC acting as A manager of the Company;

4. To amend the denomination of Mr Kenneth MacRae and Mr Jean-Baptiste Willot from B managers of the Company to managers of the Company;

5. To appoint Mr. Damian Pons as manager of the Company for an unlimited period of time;

6. Miscellaneous.

Further to the review of the different items composing the Agenda, the Sole Shareholder, representing the entire share capital of the Company, requested the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to change the number of managers and the binding authority of the Board of Managers by (i) the abrogation of the distinction between A managers and B managers; (ii) the appointment of at least three board members and (iii) the establishment of the binding authority by the joint signature of any two managers.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the Sole Shareholder resolved to restate the Chapter IV-Managers of the Articles of Incorporation of the Company and adapt the numbering of the following articles accordingly so as to read as follows:

Chapter IV - Managers

Art. 12. Powers of the board of managers.

12.1 The Company shall be managed by one or several managers, who need not be shareholders of the Company. In case of plurality of managers, the managers shall form a board of managers being the corporate body in charge of the Company's management and representation. The Company may have several classes of managers. To the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these Articles of Incorporation is to be construed as being a reference to the "sole manager".

12.2 The board of managers is vested with the broadest powers to take any actions necessary or useful to fulfil the corporate object, with the exception of the actions reserved by law or by the article 19 of the Articles of Incorporation to the shareholder(s).

12.3 The Company's daily management and the Company's representation in connection with such daily management may be delegated to one or several managers or to any other person, shareholder or not, acting alone or jointly as agent of the Company. Their appointment, revocation and powers shall be determined by a resolution of the board of managers.

12.4 The Company may also grant special powers by notarised proxy or private instrument to any persons acting alone or jointly as agents of the Company.

Art. 13. Composition of the board of managers. The board of managers must choose from among its members a chairman of the board of managers. It may also choose a secretary, who needs neither be a shareholder, nor a member of the board of managers.

Art. 14. Election and Removal of managers and Term of the office.

14.1 Managers shall be elected by the general meeting of shareholders, which shall determine their remuneration and term of the office.

14.2 Any manager may be removed at any time, without notice and without cause by the general meeting of shareholders. A manager, who is also shareholder of the Company, shall not be excluded from voting on his/her/its own revocation.

14.3 Any manager shall hold office until its/his/her successor is elected. Any manager may also be re-elected for successive terms.

Art. 15. Convening meetings of the board of managers.

15.1 The board of managers shall meet upon call by its chairman or by any two (2) of its members at the place indicated in the notice of the meeting as described in the next paragraph.

15.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting by mail, facsimile, electronic mail or any other means of communication, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be indicated in the notice. Such convening notice is not necessary in case of assent of each manager in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of such signed document being sufficient proof thereof. Also, a convening notice is not required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers. No convening notice shall furthermore be required in case all members of the board of managers are present or represented at a meeting of the board of managers or in the case of resolutions in writing pursuant to these articles of association.

Art. 16. Conduct of meetings of the board of managers.

16.1 The chairman of the board of managers shall preside at all meeting of the board of managers. In his/her/its absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore.

16.2 Quorum

The board of managers can deliberate or act validly only if a majority of its members is present or represented at a meeting of the board of managers.

16.3 Vote

Resolutions are adopted with the approval of a majority of votes of the members present or represented at a meeting of the board of managers. The chairman shall not have a casting vote.

16.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing any other manager as his/her/its proxy in writing by mail, facsimile, electronic mail or by any other means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. Any manager may represent one or several of his/her/its colleagues.

16.5 Any manager who participates in a meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by any other means of communication which allow such manager's identification and which allow that all the persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and may effectively participate in the meeting, is deemed to be present for the computation of quorum and majority. A meeting of the board of managers held through such means of communication is deemed to be held at the Company's registered office.

16.6 The board of managers may unanimously pass resolutions in writing which shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such resolutions in writing are passed when dated and signed by all managers on a single document or on multiple counterparts, a copy of a signature sent by mail, facsimile, e-mail or any other means of communication being sufficient proof thereof. The single document showing all the signatures or the entirety of signed counterparts, as the case may be, will form the instrument giving evidence of the passing of the resolutions, and the date of such resolutions shall be the date of the last signature.

16.7 Any manager who has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction submitted to the approval of the board of managers which conflicts with the Company's interest, must inform the board of managers of such conflict of interest and must have his/her/its declaration recorded in the minutes of the board meeting. The relevant manager may not take part in the discussions on and may not vote on the relevant transaction. Where the Company has a sole manager and the sole manager has, directly or indirectly, a proprietary interest in a transaction entered into between the sole manager and the Company, which conflicts with the Company's interest, such conflicting interest must be disclosed in the minutes recording the relevant transaction. This article 16.7 shall not be applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 17. Minutes of meetings of the board of managers.

17.1 The secretary, or if no secretary has been appointed, the chairman, shall draw minutes of any meeting of the board of managers, which shall be signed by the chairman and by the secretary, as the case may be.

17.2 The sole manager, as the case may be, shall also draw and sign minutes of his/her/its resolutions.

17.3 Any copy and excerpt of any such original minutes to be produced in judicial proceedings or to be delivered to any third party shall be signed by the chairman of the board of managers, by any two of its members or by the sole manager, as the case may be.

Art. 18. Dealings with third parties. The Company will be bound towards third parties in all circumstances (i) by the joint signatures of at least two (2) managers or (ii) by the sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated. The Company will be bound towards third parties by the signature of any agent(s) to whom the power in relation to the Company's daily management has been delegated acting alone or jointly, subject to the rules and the limits of such delegation.

Art. 19. Major Decisions - Shareholder Reserved Matters.

19.1 Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior written consent of each of the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following (each a "Major Decision"):

(a) Direct or indirect sale, transfer or other disposition (other than by way of leasing or re-leasing) of all or any part of any of the Portfolio Investments, a Subsidiary, the properties held by the Company or the Subsidiaries and/or the Portfolio Assets;

(b) Merger, conversion or consolidation of the Company or the Subsidiaries;

(c) Acquisition by the Company or any of the Subsidiaries of any real property or other material asset other than the Portfolio Assets;

(d) Commencement of or other decisions with respect to a voluntary proceeding seeking liquidation, reorganization or other relief with respect to the Company or any of the Subsidiaries under any applicable bankruptcy, rehabilitation, insolvency or similar laws;

(e) Financing or refinancing by the Company or any Subsidiary;

(f) Exoneration of the management of the Subsidiaries on an annual basis; and

(g) Issuance of any equity, equity-linked or debt securities by the Company or its Subsidiaries.

19.2 Consultation Right

Notwithstanding anything to the contrary set forth herein or otherwise, the Managers shall not, without the prior consultation with the shareholder(s), approve or oppose any action or matter for which the Company's consent or

approval is sought in its capacity as a direct or indirect member, partner or shareholder of a Subsidiary, or otherwise take any action with respect to any matter concerning the Company, in any such case, if such matter or action involves any of the following:

- (h) Leasing or re-leasing any of the properties comprising the Portfolio Assets;
- (i) Major tax structuring issues concerning the Company or any Subsidiary; and
- (j) Any agreement by and between the Partnership's General Partner or any of its Affiliates (other than the Partnership), on the one hand, and the Company or any Subsidiary, on the other hand; provided, that any such agreements shall be on terms that are fair and reasonable and no less favorable to the Company or the relevant Subsidiary, as applicable, than it would obtain in a comparable arm's-length transactions with a third party."

As a consequence of the restatement of Chapter IV-Managers, the Sole Shareholder further resolves that former Chapter V to VIII of the Company's Articles of Incorporation shall now be renumbered and restated as follows:

Chapter V - Meeting of shareholders

Art. 20. General meeting of shareholders. In a case of a single shareholder, the sole shareholder shall exercise the powers granted by the Law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

If the Company is composed of less than twenty-six (26) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by written vote of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers to the shareholders by fax or electronic mail. In such case, the shareholders are under the obligation to cast their written vote and send it by fax or electronic mail to the Company within fifteen (15) days of receiving the written resolutions.

Where there is more than one shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon a notice by the Managers, the auditors or, shareholders representing half (50%) of the issued capital in compliance with the Law. The notice sent must specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be resolved upon.

Where all shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing, by electronic mail, fax, or post as his proxy another person who need not be a shareholder.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Subject to all the other powers reserved to the Managers by the Law or the Articles of Incorporation, it has the broadest powers to carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

Art. 22. Annual General Meeting. The annual general meeting, to be held only where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place and date as may be specified. If such day is a legal holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Art. 23. Procedure, Vote. Any resolution whose purpose is to amend the present Articles of Incorporation or whose adoption is subject by virtue of these Articles of Incorporation or, as the case may be, the Law to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles Of Incorporation will be taken by a majority of shareholders representing at least seventy five per cent (75%) of the issued capital.

Except as otherwise required by the Law or by the Articles of Incorporation, all other resolutions will be taken by shareholders representing at least fifty per cent (50%) of the issued capital.

One vote is attached to each share.

Art. 24. Minutes of meetings of the shareholders. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present or their proxy holders or by the chairman, the secretary and the scrutineer of the meeting if such a bureau has been appointed.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s), as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by any two managers acting jointly.

Chapter VI - Financial year, Allocation of profits

Art. 25. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in every year and ends on the last day of December of the same year.

Art. 26. Adoption of annual accounts. At the end of each Company's financial year the accounts will be closed and the managers will compile an inventory of assets and liabilities and prepare a balance sheet and a profit and loss account in accordance with the Law.

The balance sheet and the profit and loss account will be submitted to the sole shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders for approval.

Each shareholder may request a copy or obtain directly these financial documents from the registered office of the Company.

Art. 27. Allocation of Profits. Five per cent (5%) of the annual net profit of the Company shall be allocated to a reserve required by Law. This allocation will no longer be required after which such reserve has reached and maintains a balance equal to or greater than ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

The shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. Decisions could include i) the allocation of whole or part of the remainder to a reserve or to a provisional reserve, ii) to carry the profits forward to the next financial year or iii) to distribute the profit to the shareholders as a dividend distribution in compliance with Article 6 above.

The Managers may make estimated dividend distributions to the shareholder(s) during the year after which the shareholder(s) will ratify at year end according to this Article 24. The managers have the sole discretion to make such estimated dividend distributions including determining the amounts and the dates of such payments.

Chapter VII - Dissolution, Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the shareholder(s) unless otherwise provided by the Law.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s). The shareholder(s) will determine the liquidators' powers and compensation.

After payment of all debts charges against the Company and the expenses related to the liquidation, any remaining net assets shall be distributed equally to each shareholder based on percentage ownership at the time of liquidation.

Chapter VIII - Various

Art. 29. Independent auditor. The management of the Company may be, and shall be in the cases provided by Law, subject to an audit by a third-party independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

The independent auditor, if any, will be elected by the shareholder(s).

Art. 30. Matters not provided. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the applicable Law.

Third resolution

The Sole Shareholder resolved to acknowledge and accept the resignation with immediate effect of Hines International Fund Management LLC, a US Delaware limited liability company as A manager of the Company.

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the denomination of Mr. Kenneth MacRae, a UK citizen with passport number 540701243, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, and of Mr. Jean-Baptiste Willot, a French citizen with passport number 12AL28232, professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, from "B managers" of the Company to "managers" of the Company.

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolved to appoint Mr. Damian Pons, a UK citizen with passport number 706954684, born on 28 May 1977 in Madrid (Spain), professionally residing at 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg as manager of the Company, with effect as of the present resolution and for an unlimited period of time.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille treize, le trente octobre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

IPG Prime Logistics HoldCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.968,

dûment représentée par Karine Pereira employée privée, ayant pour adresse professionnelle 205, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 octobre 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour fins d'enregistrement auprès des autorités.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de IPG Prime Logistics S.à r.l., une société à responsabilité limitée établie et régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 203, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg (la «Société»), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.999, constituée suivant acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, le 22 novembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 11 du 2 janvier 2013. Les statuts ont été modifiés suivant acte du même notaire, le 21 janvier 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 687 du 21 mars 2013.

La comparante, représentée comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informée des décisions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

1. Modifier la structure, le nombre de gérants et le régime d'engagement du conseil de gérance par (i) l'abrogation de la distinction entre les gérants A et les gérants B; (ii) la nomination d'au moins trois membres du Conseil de gérance et (iii) la fixation du régime d'engagement de la société par la signature conjointe de deux gérants;
2. En conséquence de ce qui précède, reformuler le Chapitre IV des statuts de la Société et adapter la numérotation de tous les articles;
3. Accepter la démission de Hines International Fund Management LLC de ses fonctions de "gérant A" de la Société;
4. Modifier la dénomination de Mr. Kenneth MacRae et Mr. Jean-Baptiste Willot de "gérants B" de la Société en "gérants" de la Société;
5. Nommer Mr. Damian Pons au poste de gérant de la Société pour une durée indéterminée;
6. Divers.

Suite à l'examen des différents éléments qui composent l'ordre du jour, l'actionnaire unique, représentant la totalité du capital social de la Société, a demandé au notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes

Première résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la structure, le nombre de gérants et le régime d'engagement du conseil de gérance par (i) l'abrogation de la distinction entre les gérants A et les gérants B; (ii) la fixation du nombre de gérants à trois au moins dans le Conseil de gérance et (iii) la fixation du régime d'engagement de la société par la signature conjointe de deux gérants

Deuxième résolution

En conséquence de l'adoption de la première résolution ci-dessus l'Associé a décidé de modifier le Chapitre IV-Gérants des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

Chapitre IV - Gérants

Art. 12. Pouvoirs du conseil de gérance.

12.1 La Société sera gérée par un ou plusieurs gérants qui ne doivent pas nécessairement être des associés. En cas de pluralité de gérants, les gérants constituent un conseil de gérance, étant l'organe chargé de la gérance et de la représentation de la Société. La Société peut avoir différentes catégories de gérants. Dans la mesure où le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans les présents statuts, une référence au «conseil de gérance» utilisée dans les présents statuts doit être lue comme une référence au «gérant unique».

12.2. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus larges pour prendre toute action nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social, à l'exception des pouvoirs que la loi ou les présents statuts réservent à l'associé/aux associés.

12.3. La gestion journalière de la Société ainsi que représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion, peut être déléguée à un ou plusieurs gérants ou à toute autre personne, associé ou non, susceptibles d'agir seuls ou conjointement comme mandataires de la Société. Leur désignation, révocation et pouvoirs sont déterminés par une décision du conseil de gérance.

12.4. La Société pourra également conférer des pouvoirs spéciaux par procuration notariée ou sous seing privé à toute personne agissant seule ou conjointement avec d'autres personnes comme mandataire de la Société.

Art. 13. Composition du conseil de gérance. Le conseil de gérance doit choisir un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut aussi choisir un secrétaire, qui peut n'être ni associé ni membre du conseil de gérance.

Art. 14. Election et Révocation des gérants et Terme du mandat.

14.1 Les gérants seront élus par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs émoluments et la durée de leur mandat.

14.2. Tout gérant peut être révoqué à tout moment, sans préavis et sans cause, par l'assemblée générale des associés. Un gérant, étant également associé de la Société, ne sera pas exclu du vote sur sa propre révocation.

14.3 Tout gérant exercera son mandat jusqu'à ce que son successeur ait été élu. Tout gérant sortant peut également être réélu pour des périodes successives.

Art. 15. Convocation des réunions du conseil de gérance.

15.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres au lieu indiqué dans l'avis de convocation tel que décrit au prochain alinéa.

15.2 Un avis de convocation écrit à toute réunion du conseil de gérance doit être donné à tous les gérants par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation devra mentionner la nature et les raisons de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment écrit de chaque gérant par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie d'un tel document écrit étant suffisante pour le prouver. Un avis de convocation n'est pas non plus requis pour des réunions du conseil de gérance se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance. De même, un tel avis n'est pas requis dans le cas où tous les membres du conseil de gérance sont présents ou représentés à une réunion du conseil de gérance, ou dans le cas de décisions écrites conformément aux présents statuts.

Art. 16. Conduite des réunions du conseil de gérance.

16.1 Le président du conseil de gérance préside à toute réunion du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut provisoirement élire un autre gérant comme président temporaire.

16.2 Quorum

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

16.3 Vote

Les décisions sont prises à la majorité des votes des gérants présents ou représentés, à chaque réunion du conseil de gérance. Le président de la réunion n'a pas de voix prépondérante.

16.4 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant sous forme écrite par courrier, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication tout autre gérant comme son mandataire, une copie étant suffisante pour le prouver. Un gérant peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

16.5 Tout gérant qui prend part à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication permettant son identification et que toutes les personnes participant à la réunion s'entendent mutuellement sans discontinuité et puissent participer pleinement à cette réunion, est censé être présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

16.6. Le conseil de gérance peut à l'unanimité prendre des résolutions écrites ayant le même effet que des résolutions adoptées lors d'une réunion du conseil de gérance dûment convoqué et s'étant régulièrement tenu. Ces résolutions écrites sont adoptées une fois datées et signées par tous les gérants sur un document unique ou sur des documents séparés, une copie d'une signature originale envoyée par courrier, télécopie, courrier électronique ou toute autre moyen de communication étant considérée comme une preuve suffisante. Le document unique avec toutes les signatures ou, le cas échéant, les actes séparés signés par chaque gérant, le cas échéant, constitueront l'acte prouvant l'adoption des résolutions, et la date de ces résolutions sera la date de la dernière signature.

16.7 Tout gérant qui a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial dans une transaction soumise à l'approbation du conseil de gérance qui est en conflit avec l'intérêt de la Société doit informer le conseil de gérance de ce conflit d'intérêts et doit voir sa déclaration enregistrée dans le procès-verbal de la réunion du conseil de gérance. Ce gérant ne peut ni participer aux discussions concernant la transaction en cause, ni au vote s'y rapportant. Lorsque la Société a un gérant unique et que, dans une transaction conclue entre la Société et le gérant unique, celui-ci a, directement ou indirectement, un intérêt patrimonial qui est en conflit avec l'intérêt de la Société, ce conflit d'intérêt doit être divulgué dans le procès-verbal enregistrant la transaction en cause. Le présent article 16.7 ne s'applique pas aux opérations courantes et conclues dans des conditions normales.

Art. 17. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le secrétaire ou, s'il n'a pas été désigné de secrétaire, le président rédige le procès-verbal de toute réunion du conseil de gérance, qui est signé par le président et par le secrétaire, le cas échéant.

17.2 Le gérant unique, le cas échéant, rédige et signe également un procès-verbal de ses résolutions.

17.3 Toute copie et extrait de procès-verbaux destinés à servir dans une procédure judiciaire ou à être délivrés à un tiers seront signés par le président du conseil de gérance, par deux gérants ou par le gérant unique, le cas échéant.

Art. 18. Rapports avec les tiers. Vis-à-vis des tiers, la Société sera valablement engagée en toute circonstance par (i) la signature conjointe d'au moins deux (2) gérants ou (ii) la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle/auxquelles pareil pouvoir de signature aura été délégué. La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de tout/tous mandataire(s) auquel/auxquels le pouvoir quant à la gestion journalière de la Société aura été délégué, agissant seul ou conjointement, conformément aux règles et aux limites d'une telle délégation.

Art. 19. Décisions Importantes - Droits spécifiques des Actionnaires.

19.1 Nonobstant toute disposition contraire, les Gérants ne doivent pas, sans l'accord écrit préalable du/des associé(s) de la Société, approuver ou s'opposer à une décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé ou actionnaire direct ou indirect d'une Filiale de ceux-ci, ou entreprend toute action concernant la Société telle que (chacune une «Décision Importante»):

(a) La vente, transfert ou autre disposition directe ou indirecte (autre que location ou relocation) de tout ou partie des Investissements en Portefeuille, d'une Filiale, des possessions de la Société ou de ses filiales et/ou des Actifs du Portefeuille;

(b) La fusion, transformation ou consolidation de la Société ou une de ses Filiales;

(c) L'acquisition par la Société ou une des Filiales de tout bien immobilier ou autre bien matériel autre que les Actifs du Portefeuille;

(d) La mise en œuvre d'une procédure volontaire de mise en liquidation, de restructuration ou autre, de la Société ou de ses filiales, soumises aux lois applicables en matière de faillite, de redressement, d'insolvabilité ou à des lois assimilées;

(e) Le financement ou refinancement de la Société ou d'une Filiale;

(f) La décharge annuelle des gérants des Filiales; et

(g) L'émission d'actions, de titres de participation ou de titres représentatifs d'une dette par la Société ou ses Filiales.

19.2. Droit de consultation

Nonobstant toute disposition contraire, les gérants ne doivent pas, sans consulter préalablement le/les associé(s), approuver ou s'opposer à toute décision pour laquelle le consentement ou l'approbation de la Société est requis, qu'elle agisse en tant que membre, associé direct ou indirect d'une Filiale, ou entreprendre toute décision concernant la Société telle que:

(h) La location ou re-location de propriétés détenues au sein des Actifs du Portefeuille

(i) Les décisions ayant des retombées fiscales importantes au niveau de la Société ou d'une Filiale; et

(j) Tout accord entre l'Associé-Gérant du Partnership ou une de ses Sociétés Affiliées d'un côté (autre que le Partnership), et la Société ou une des Filiales, de l'autre côté; sachant que ces accords doivent être rédigés dans des termes qui ne sont pas défavorables ou moins avantageux pour la Société ou la Filiale concernée, selon les cas, par rapport aux conditions qui pourraient être obtenues dans le cadre d'une transaction effectuée dans des conditions de concurrence normales avec un tiers.»

Relativement à la modification du Chapitre TV-Gérants, l'associé unique décide que les Chapitre de V à VIII des statuts de la Société doivent être renumérotés et refondus comme suit:

Chapitre V - Assemblées des associés

Art. 20. Assemblée générale des associés. Dans le cas d'associé unique, l'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la Loi ne sont pas applicables.

Si la Société comporte moins de vingt-six (26) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants aux associés par fax ou par courrier électronique. Dans ce cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote par écrit et de l'envoyer par fax ou par courrier électronique à la Société, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Dans le cas, où il y a plus d'un associé, les associés peuvent se réunir en assemblées générales conformément aux conditions fixées par la Loi sur convocation des Gérants, du ou des commissaires aux comptes ou d'associés représentant la moitié (50%) du capital social émis. La convocation envoyée aux associés en conformité avec la Loi indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée et elle contiendra l'ordre du jour de l'assemblée générale ainsi qu'une indication des affaires qui y seront traitées.

Au cas où tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par courrier électronique, par fax ou par courrier un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les Gérants.

Art. 21. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Sous réserve de tout autre pouvoir réservé aux Gérants en vertu de la Loi ou des Statuts, elle a les pouvoirs les plus larges pour décider ou ratifier tout acte relatif aux opérations de la Société.

Art. 22. Assemblée générale annuelle. L'assemblée générale annuelle, qui doit se tenir uniquement dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à un autre endroit ou une autre date spécifiée. Si ce jour est un jour férié à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 23. Procédure, Vote. Toute décision dont l'objet est de modifier les présents Statuts ou dont l'adoption est soumise en vertu des Statuts, ou selon le cas, en vertu de la Loi, aux règles de quorum et de majorité fixées pour la modification des Statuts sera prise par une majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social émis.

Sauf disposition contraire de la Loi ou des présents Statuts, toutes les autres décisions seront prises par les associés représentant au moins cinquante pour cent (50%) du capital social émis.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 24. Procès-verbaux des assemblées générales. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés doivent être signés par les associés présents ou leurs mandataires ou par le Président, le Secrétaire et le Scrutateur de l'assemblée dans le cas d'une nomination de ces derniers.

Les résolutions adoptées par l'associé unique doivent être consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des procès-verbaux adoptés par les associés, ou encore les des procès-verbaux des assemblées générales des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par deux gérants agissant conjointement.

Chapitre VI - Année sociale, Affectation des bénéfices

Art. 25. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et finit le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 26. Approbation des comptes annuels. A la fin de chaque année sociale de la Société, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent un inventaire des avoirs et des dettes et établissent les comptes annuels conformément à la Loi.

Le bilan et les comptes de pertes et profits sont soumis à l'agrément de l'associé unique ou, suivant le cas, de l'assemblée générale des associés.

Tout associé ainsi que son mandataire, peut demander une copie ou prendre au siège social connaissance de ces documents financiers.

Art. 27. Affectation des bénéfices. Sur le bénéfice net de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

L'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Il/elle peut décider (i) de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, (ii) de le reporter à nouveau ou (iii) de le distribuer aux associés comme dividendes en conformité avec l'article 6 de ces Statuts.

Les Gérants peuvent procéder au paiement des dividendes intérimaires sous réserve de leur ratification par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés en fin d'année conformément à cet Article 24. Les Gérants peuvent, à leur seule discrétion, évaluer le montant de ces distributions ainsi que la date de paiement de ces versements.

Chapitre VII - Dissolution - Liquidation

Art. 28. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, sauf dispositions contraires de la Loi.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (personnes physiques ou morales), nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, l'actif net sera réparti équitablement entre tous les associés au prorata du nombre de parts sociales qu'ils détiennent.

Chapitre VIII - Divers

Art. 29. Réviseur d'entreprises. La supervision des opérations de la Société pourra et devra dans les cas prévus par la loi, être confiée à un réviseur d'entreprises agréé.

Le réviseur d'entreprises (s'il y en a un) sera élu par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés.

Art. 30. Dispositions générales. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément aux dispositions légales en vigueur.

Troisième résolution

L'Associé Unique a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de Hines International Fund Management LLC, une société de Droit du Delaware, Etats-Unis, de sa fonction de gérant A de la Société.

Quatrième résolution

L'Associé Unique a décidé de modifier la dénomination de Mr. Kenneth MacRae, citoyen de Grande-Bretagne, avec comme numéro de passeport le 540701243, demeurant professionnellement au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg et de Mr. Jean-Baptiste Willot, citoyen français avec comme numéro de passeport le 12AL28232, demeurant professionnellement au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, ensemble précédemment dénommés "gérants B" de la Société, afin que ceux-ci soient désormais dénommés "gérants" de la Société.

Cinquième résolution

L'Associé Unique a décidé de nommer Mr. Damian Pons, citoyen de Grande-Bretagne avec comme numéro de passeport le 706954684, né le 28 mai 1977 à Madrid (Espagne), demeurant professionnellement au 205 route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en tant que gérant de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante précitée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française; à la demande de la même partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: K. PEREIRA et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 novembre 2013. Relation: LAC/2013/50818. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 novembre 2013.

Référence de publication: 2013165534/505.

(130202109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2013.

Bluequartz Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.

R.C.S. Luxembourg B 162.647.

Extrait du contrat de cession de parts sociales en date du 16 décembre 2013

et

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 16 décembre 2013 tenue au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg

- Suivant acte de cession de parts sociales en date du 16 décembre 2013, INTERTRUST (Luxembourg) S.A. a cédé 12.500 parts représentative du capital de la société à responsabilité limitée BLUEQUARTZ Investments S.à r.l., à la société LUXEMBOURG OFFSHORE MANAGEMENT COMPANY S.A., en abrégé LOMAC S.A., ayant son siège social au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 22 206.

- Le siège social de la Société est transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine.

- L'Assemblée prend note de la démission des gérants de catégorie A, M. David SANA et M. Emanuele GRIPPO et des gérants de catégorie B, M. Sébastien ANDRE et Mme Valérie PECHON.

- L'Assemblée nomme comme nouveau gérant M. Laurent BARNICH, né le 2 octobre 1979 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013177606/25.

(130217285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

C.B. Events Racing S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1A, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 88.621.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013177626/10.

(130217387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Intermediatic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8413 Steinfort, 12, rue du Cimetière.

R.C.S. Luxembourg B 77.721.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 11 décembre 2013.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2013173269/13.

(130211449) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 décembre 2013.

Olinger-Logrillo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1221 Luxembourg, 207, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 162.517.

Les comptes annuels au 31-12-2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la gérance

Signature

Référence de publication: 2013179078/11.

(130218157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 décembre 2013.

Librairie de l'Ecole S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4490 Belvaux, 2, rue de l'Usine.

R.C.S. Luxembourg B 182.349.

STATUTS

L'an deux mille treize.

Le treize novembre.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Madame Maria Helena DE MATOS LOURENCO, salariée, née à Mortagua (Portugal) le 22 août 1965, demeurant à L-3480 Dudelange, 84, rue Gaffelt

2.- Madame Marlène DE JESUS ROSA, salariée, née à Torres Novas (Portugal) le 18 février 1978, demeurant à F-57390 Audun-le-Tiche, 154, rue de la Gare

Lesquelles comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'elles déclarent constituer entre elles.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:

LIBRAIRIE DE L'ECOLE S. à r.l.

Art. 2. La société a pour objet:

- l'exploitation d'une librairie-papeterie, d'une épicerie avec l'achat et la vente des articles de la branche,
- l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques avec petite restauration,

- l'exploitation d'un commerce avec importation et exportation de biens et de prestations de services ainsi que l'achat et la vente de toutes marchandises.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la résiliation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Belvaux.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Madame Maria Helena DE MATOS LOURENCO, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
2.- Madame Marlène DE JESUS ROSA, prénommé, CINQUANTE PARTS SOCIALES	50
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant technique de la société:

Madame Marlène DE JESUS ROSA, prénommée

II.- Est nommé gérant administratif de la société:

Madame Maria Helena DE MATOS LOURENCO, prénommée

III.- La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des gérantes.

IV.- Le siège social de la société se trouve à L-4490 Belvaux, 2, rue de l'Usine.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: De Matos Lourenco, De Jesus Rosa, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 novembre 2013. Relation: EAC/2013/14937. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2013172395/81.

(130210482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 décembre 2013.

CAIVS S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 139.632.

—
EXTRAIT

En date du 26 mars 2012, l'associé gérant commandité Crédit Agricole Private Equity Luxembourg a modifié sa dénomination en Omnes Capital Luxembourg.

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour CAIVS S.C.A., Sicar

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2013177651/15.

(130217339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Tarlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 91.625.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 14 août 2013 que:

- A été élue au poste de Commissaire en remplacement de MONTBRUN RÉVISION S.à r.l.:

* Gestman S.A., immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B 37378 avec siège social au 23, rue Aldringen - L-1118 Luxembourg.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013177334/15.

(130215804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Estro, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 115.198.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue à 8.00h le 4 décembre 2013

Extrait des résolutions prises:

Après discussion pleine et entière, le Conseil d'Administration a décidé:

1. De transférer le siège social de la société du 20, rue Dicks, L-1417 Luxembourg au 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, avec effet au 5 décembre 2013.

Référence de publication: 2013170208/12.

(130207575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2013.

Cha II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 156.323.

—
 Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société à responsabilité limitée Cha II S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B156323.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour avis sincère et conforme
 Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013176551/12.

(130216005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Sancta Ritae Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.873.

—
 Les comptes annuels au 30.06.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Pour: SANCTA RITAE PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme
 Experta Luxembourg
 Société anonyme

Aurélie Katola / Christine Racot

Référence de publication: 2013178234/15.

(130216935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Shin Kawa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: JPY 104.832.960,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 164.734.

—
 Il est à noter qu'en date du 03 juillet 2013, que l'actionnaire unique a pris la décision suivante:

- PricewaterhouseCoopers, une société coopérative immatriculée sous le numéro B 65477, ayant comme siège social 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, a été nommée comme Réviseur d'Entreprises Agréé pour une période se terminant à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra durant l'année 2014

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorge PEREZ LOZANO

Gérant

Référence de publication: 2013178218/15.

(130217179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

Cofimin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 90.803.

—
 EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 décembre 2013 que:

Sont réélus Administrateurs pour une période de six ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2018:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, né le 07 mai 1974 à Strasbourg, (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

- Monsieur Thierry JACOB, né le 07 juillet 1967 à Thionville (France), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Est élu Commissaire aux comptes pour la même période:

- Fiduciaire Everard & Klein S.à r.l., avec siège social au 83, rue de la libération, L-5969 Itzig

En remplacement du Commissaire aux comptes démissionnaire:

- HRT Révision S.A.

De plus, est élu Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

- Madame Mireille GEHLEN, née le 18 août 1958 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-1471 Luxembourg

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013176593/27.

(130216276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

EPGF Immobilier (Luxembourg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 113.322.

Suite à résolution en date du 10 décembre 2013, l'associé unique de la société a décidé d'élire Paul Lawrence, ayant son adresse professionnelle 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, comme gérant de la société pour une durée indéterminée, avec effet au 10 décembre 2013.

Monsieur Michael Kidd a démissionné de son poste de gérant avec effet au 10 décembre 2013.

Désormais, le conseil de gérance de la société est composé comme suit:

- Paolo Alonzi

- Anne-Marie Kidd

- Paul Lawrence

Luxembourg, le 17 décembre 2013.

Référence de publication: 2013176683/16.

(130215359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 décembre 2013.

Xburg s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8392 Nospelt, 27, rue de Goebblange.

R.C.S. Luxembourg B 140.802.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié sincère et conforme

Pour Xburg s.à r.l.

Fideco S.A.

Référence de publication: 2013178371/12.

(130217356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.

3 MA, Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 296-298, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 157.853.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832 L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2013178384/12.

(130217316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 décembre 2013.
